

AIDE-MÉMOIRE

Avenir du Site
Perregaux
Etat de Vaud



cahier

3



Ariane Widmer

1 / Préambule

Eric Perrette, architecte cantonal

«Aide-mémoire». Le surtitre des cahiers publiés pour faire le résumé des réflexions et études menées au sujet de l'avenir du site Perregaux prend aujourd'hui un sens particulièrement fort. La récente décision d'ajourner le projet devant mener à la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le Grand Conseil donne en effet à ces cahiers un rôle important. La vue synthétique qu'ils offrent des travaux effectués sera à coup sûr un outil très utile à toutes les personnes, nouvelles ou non, qui reprendront en main le projet à l'issue du moratoire.

Ce Cahier 3 vient jalonner, comme les deux précédents, une démarche d'ouverture et de partenariat avec les personnalités politiques, autant qu'avec les conservateurs du patrimoine, administrateurs, sociologues et représentants de la société civile concernés. Il clôt aussi momentanément cette démarche tout en assurant que les résultats du travail effectué ne seront pas perdus et qu'ils pourront être rapidement et efficacement rappelés à la mémoire de toute personne intéressée.

Compte tenu du caractère urgent, exceptionnel et multiple des opérations à mener, le Comité de programmation a eu à cœur de tout entreprendre pour permettre la réussite de la construction sur le site de Perregaux d'une nouvelle salle du Grand Conseil avec ses locaux annexes. La recherche constante de concertation entre les acteurs de la réalisation et toutes les parties intéressées a garanti une grande qualité du travail d'approche et la solidité des réflexions sur l'avenir du site et les mesures d'aménagements de ses abords immédiats.

Les pages qui suivent reflètent les débats du forum 2 et font le point sur l'état des plus récentes analyses menées. Gageons qu'avec la mise entre parenthèses du projet, ce n'est pas le sens du funeste début d'épithète «en mémoire de...» que nous donnerons au surtitre de ce cahier. Nous croyons au contraire que les prochains mois donneront un repos profitable au foisonnement d'idées émises jusqu'ici. Des bases solides ont été posées et la voie a été largement ouverte. Le fruit est assurément sain; sa complète maturation n'attend que le signe d'une météo financière plus favorable.

L'année 2005 sera cruciale tant pour Perregaux que pour la Cité Nord. A l'heure de la décision de poursuivre le projet, il faudra préserver cette vision globale que nous avons gardée jusqu'à aujourd'hui et savoir se montrer ouverts et audacieux.

2 / Forum du 24 mars 2003

Les intervenants

// OUVERTURE ET FINALITÉ DU FORUM

Philippe Biéler, Conseiller d'Etat

Le forum 1 auquel un certain nombre d'entre nous avons pris part le 29 novembre 2002 s'est concentré sur des questions urbanistiques et architecturales. Aujourd'hui, c'est un autre domaine que nos discussions aborderont. Dans ce forum 2, nous nous poserons la question: «qu'est-ce qu'un Parlement?». Nous nous demanderons ce que nous voulons comme Parlement, comme locaux annexes et comme commodités annexes. Nous nous intéresserons à la fonction et au rôle d'un Parlement au sein de la Cité. Non pas la Cité au sens géographique de ce que nous appelons à Lausanne «la Cité», mais plutôt dans son sens étymologique: la Cité politique.



Ariane Widmer

De gauche à droite, de haut en bas: Christoph Lanz, Jacques Perrin, Philippe Biéler, Jean-François Aubert, Ivan Levai, Olivier Rapin, René Perdrix, Vincent Grandjean.

Notre démarche est de ne pas suivre un programme de travail tout fait: nous avançons les uns avec les autres et adaptons notre recherche mutuelle au fur et à mesure des apports de chacun. Parmi les interventions de plusieurs personnes qui nous ont poussés à mener plus loin la réflexion avec les députés et les représentants de la société civile sur le rôle du Parlement, celle de Bernard Crettaz lors du forum 1 peut résumer ce qui a en quelque sorte suscité l'organisation et influencé le choix du thème de ce forum 2. Bernard Crettaz nous avait alors, parmi d'autres, fortement interrogés sur ce que nous voulions. Je me permets de le citer brièvement: «Mais envisager un Parlement signifie avant tout prendre en compte une symbolique du Pouvoir. Nous nous trouvons à un moment extraordinaire où l'on assiste à un retour du politique, qui pourrait cependant ne pas être un retour triomphant. Pendant dix ou quinze ans, il y a eu une espèce d'érosion du politique. Nous nous étions habitués à une société dont les centres politiques étaient repérables et voilà que nous nous trouvons aujourd'hui dans une société poly-centrée où les pouvoirs sont disséminés. Rien ne serait plus faux que le retour emblématique d'un Parlement qui simulerait un pouvoir qui n'est plus. Il s'agit donc de signaler une réaffirmation du retour du politique, mais comment? La solution ne peut être une solution architecturale si elle n'est pas, d'abord, une solution politique, dont l'architecte peut être le transcripteur.»

De mon point de vue, ces mots introduisent parfaitement la série d'interventions de ce forum 2, dont je me réjouis follement, ainsi que les travaux d'atelier en groupes qui suivront.

Toujours dans la même démarche, ce forum sera suivi par d'autres. Le prochain devrait notamment revenir sur des questions d'architecture et d'urbanisme, en incluant la question de l'insertion du Parlement dans la Cité avec un certain nombre d'apports nouveaux sur lesquels nous travaillons actuellement. Et un forum à venir sera consacré plus précisément à la question de la mise en concurrence, ceci avec la participation des associations d'architectes et d'ingénieurs.

// LE RÔLE D'UN PARLEMENT

Jean-François Aubert, ancien Conseiller aux Etats, Neuchâtel

J'ai eu, autrefois, quelque expérience d'un Parlement. Dans ma commune, au Grand Conseil de mon canton, à l'Assemblée fédérale. Mais c'est déjà ancien.

J'ai, par profession, enseigné pendant une quarantaine d'années le fonctionnement de nos institutions et notamment celui d'un Parlement. Mais c'était assez théorique.

Alors, pourquoi suis-je ici? Je crois que c'est parce qu'ayant connu et décrit les Parlements d'autrefois, ayant aussi eu la chance de les reconsidérer plus tard, j'étais assez bien placé pour mesurer leur évolution. Par exemple, j'ai retrouvé le Grand Conseil

neuchâtelois de 1995 à l'an 2000, lorsqu'il a fait la nouvelle Constitution du canton. Quant à l'Assemblée fédérale, une activité récente m'a fait passer plusieurs heures à lire le Bulletin de ses délibérations.

J'ai ainsi pu me faire une idée de la tendance actuelle de l'institution parlementaire. C'est de cette tendance que j'aimerais vous entretenir. Ce que j'ai vu, en résumé, c'est que le paysage avait totalement changé.

Au Grand Conseil de Neuchâtel, j'ai assisté, invité comme expert avec un collègue, à quarante séances de commission, bien revêtues, très sérieuses. C'était tout à fait différent de ce que j'avais vécu, trente ans auparavant, quand j'étais membre de cette autorité.

A l'Assemblée fédérale, la transformation m'a paru encore plus spectaculaire, je ne m'y reconnaissais plus. C'est ce que je vais essayer d'illustrer en rappelant brièvement les compétences de ce Parlement et ses divers modes d'action.

Changements dans l'exercice des fonctions

D'abord les changements dans l'exercice des fonctions. Parmi les cinq fonctions principales de l'Assemblée fédérale: législative, conventionnelle, financière, électorale et de surveillance, j'en prends deux pour la démonstration.

La fonction législative: L'appareil à légiférer tourne à plein régime, seize lois fédérales dans les seuls votes finals du 21 mars 2003, des lois importantes, par exemple GenLex, sur le génie génétique non humain, ou la révision totale de la loi sur l'énergie nucléaire, ou la révision totale de la loi sur la construction de logements, et encore des lois où le Parlement a profondément remanié le projet gouvernemental. Ces remaniements profonds étaient rares autrefois, aujourd'hui ils sont devenus fréquents. Les politologues de mon temps prenaient plaisir à qualifier le Parlement de chambre d'enregistrement. Maintenant, ils ne le disent plus.

La fonction de surveillance: Rien de comparable à ce que j'avais vu. Autrefois, il y avait surtout le rapport annuel de gestion du Conseil fédéral; on cherchait, à la session de juin, ce qu'on y pouvait trouver à redire. Puis est venu un nouveau secrétaire des commissions de gestion qui a su les convaincre de réformer leurs méthodes. Aujourd'hui, la surveillance concomitante, avec des inspections et des rapports tous les mois de l'année, a pris décidément le pas sur la surveillance subséquente. Et, à côté de la surveillance, se développe une part grandissante d'évaluation des actes des autorités fédérales.

Changements dans les procédures

Il y a aussi les changements dans les procédures. Les motions s'étendent aux domaines de compétence du Gouvernement (voir la nouvelle loi sur le Parlement, du 13 décembre



Ariane Wilmmer

La tribune des journalistes dans la salle du Conseil national.



ARC/Jean-Bernard Sieber

2002). Les initiatives parlementaires, qui donnent tant à faire aux commissions, tendent d'ailleurs à supplanter les motions. Mais justement les commissions, depuis 1991, sont devenues permanentes, elles sont désormais spécialisées et se réunissent à intervalles réguliers, à des dates fixées longtemps à l'avance.

Enfin un dernier indice qui ne trompe pas: les Services du Parlement ont un personnel dix fois plus nombreux que lorsque j'étais à l'Assemblée (l'administration centrale doit même déménager pour leur faire place).

Bref: autrefois, on pouvait être parlementaire fédéral à trois mois par an. Ce temps est révolu. Aujourd'hui, on ne peut guère l'être à moins de six ou huit mois.

Activités croissantes aussi dans les Parlements cantonaux?

Naturellement ce qu'on peut dire de l'Assemblée fédérale ne s'applique pas tel quel au Parlement du canton de Vaud. La taille n'est pas la même et le Parlement fédéral a de surcroît la charge du bicamérisme, qui occasionne inévitablement un supplément de travail. Mais il y a fort à parier que la tendance à une activité croissante se répandra aussi dans les Grands Conseils des cantons.

Maintenant, on peut sans doute ironiser, insinuer que cette activité n'est que de l'activisme, voire de l'agitation. Mais ce serait, me semble-t-il, se faire une image trop simple d'un Parlement. Il n'est pas nécessaire que tout ce qui est dit dans un Parlement soit immédiatement utile, pas même nécessaire que tout ce que décide un Parlement soit définitivement juste et efficace. Le Parlement est un lieu de rencontre d'idées contradictoires, un lieu de tentatives et de tâtonnements. C'est même davantage que cela: c'est un lieu d'intégration de la société, sans doute pas le seul, mais probablement, eu égard à la manière dont il est constitué, l'un des plus représentatifs. Seulement, si l'on veut qu'un Parlement remplisse vraiment son rôle d'intégration, il est normal que les membres qui le composent y participent pleinement, avec toutes leurs opinions, tous leurs préjugés, leurs erreurs mêmes. Or c'est précisément cette légitime participation d'un grand nombre, jointe à la spécialisation des acteurs, qui explique la croissance de l'activité parlementaire.

Et alors, si nous pensons à la nouvelle maison du Parlement – je reviens pour finir au thème de notre réunion –, une activité croissante réclamera un vaste volume (salles de conférences, bureaux, bibliothèque, services parlementaires élargis). Et d'autant plus vaste qu'il est dans l'intérêt de tous que tout ce qui se rapporte au Parlement soit logé dans le même endroit.

Ma conclusion pour ce forum: dans le futur bâtiment du Grand Conseil vaudois, il ne faudra pas lésiner sur l'espace mais voir grand.

// FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT FÉDÉRAL: ENSEIGNEMENT POUR UN PARLEMENT CANTONAL

Christoph Lanz, secrétaire du Conseil des Etats, membre de la commission extraparlamentaire ExtraComopar

Est-il vraiment possible de tirer pour le Grand Conseil du canton de Vaud un enseignement du fonctionnement du Parlement fédéral? Honnêtement, je l'ignore. Quoi qu'il en soit, c'est bien volontiers que je tire un bilan schématique de l'évolution de ce Parlement au cours des dernières années. Les tendances suivantes ont notamment caractérisé cette évolution:

- > Les projets de loi à traiter sont devenus plus nombreux et plus complexes.
- > Le Parlement n'hésite plus aujourd'hui à remanier les projets qui lui sont soumis. Les orientations sont souvent remises en cause. On peut citer à titre d'exemples la 10^e révision de l'AVS, le projet «Gen-Lex» ou encore le train de mesures fiscales, actuellement en délibération.
- > Le Parlement n'hésite pas non plus désormais à agir de lui-même: nombre de lois d'importance majeure, par exemple la loi sur la TVA, ont vu le jour suite au dépôt d'une initiative parlementaire.
- > Dans sa fonction d'autorité chargée de la haute surveillance, le Parlement ne se contente plus d'un simple contrôle a posteriori: il exerce un véritable suivi des affaires. Il a même élargi le champ de cette surveillance: la Délégation des Commissions de gestion exerce désormais, au nom du Parlement, la haute surveillance en matière de sûreté de l'Etat et dans le domaine du renseignement.
- > Les relations extérieures ont été revalorisées. Le Parlement est associé à la définition de la politique étrangère, il a renforcé sa participation aux travaux d'organisations internationales, et il entretient des contacts directs avec les Parlements étrangers sous la forme de visites officielles organisées de part et d'autre.
- > Malgré la mise en place de la Nouvelle gestion publique (NGP) et de la Gestion par mandats de prestations et enveloppes budgétaires (GMEB), le Parlement n'en continue pas moins de traiter de questions opérationnelles ou touchant le Gouvernement ou l'Administration. De même, il se réserve le droit de demander à être consulté sur tel ou tel projet d'ordonnance du Conseil fédéral.
- > Le Parlement a voulu maintenir ses prérogatives s'agissant de l'élection des juges fédéraux. Ainsi, alors qu'il appartenait précédemment au Conseil fédéral de nommer les juges des commissions de recours, il incombera désormais à l'Assemblée fédérale réunie d'élire les juges qui siègeront à l'avenir au Tribunal pénal fédéral de Bellinzone ou au Tribunal administratif fédéral de St-Gall.
- > Plus que jamais, le Parlement se veut le représentant du peuple, ou du moins le défenseur des intérêts – parfois opposés – de ses principales composantes. Il s'en suit une multiplication des interventions parlementaires, mais aussi l'importance



Ariane Widmer

Salle du Conseil des Etats, à Berne.



ARC/jean-Bernard Sieber

Salle du Conseil national, à Berne.

croissante accordée au simple débat, sans projet de loi à la clef – par exemple, l'Heure des questions, ou la séance que l'Assemblée fédérale réunie a consacrée à la guerre d'Irak.

- > Enfin, et même si je n'irai pas jusqu'à parler de «Parlement de proximité», le Parlement s'est rapproché du citoyen. Ses délibérations sont retransmises en direct sur Internet et le Bulletin officiel peut être consulté le jour même dans sa version provisoire. De même, les médias sont présents en permanence et n'hésitent pas à solliciter des députés des explications ou des commentaires.

D'une façon générale, on peut donc affirmer, non seulement que le Parlement s'implique désormais à fond dans la vie publique, faisant pleinement usage des attributions qui lui sont dévolues et intervenant à chaque fois qu'il l'estime nécessaire, mais qu'il agit en pleine lumière, sous les yeux souvent critiques de l'opinion publique. Bien entendu, cette évolution n'a pas été sans entraîner des répercussions concrètes:

- > La durée des délibérations des conseils réunis en session a considérablement augmenté, au point qu'il est souvent nécessaire d'organiser une session spéciale.
- > L'évolution est encore plus visible si l'on se place au niveau des commissions. L'ancien système des commissions ad hoc n'aurait pas permis de faire face à la charge de travail que nous connaissons aujourd'hui. Dès 1991 ont été mises en place des commissions permanentes spécialisées, au nombre de douze par conseil, soit dix commissions législatives et deux commissions de contrôle. Ces commissions se réunissent régulièrement et traitent plusieurs objets au cours d'une même séance.
- > Le mandat parlementaire occupe une part croissante du temps des députés: la charge de travail équivaut aujourd'hui au moins à un emploi à mi-temps, sans compter les obligations non liées au travail en commission ou aux délibérations du conseil, comme les apparitions publiques pendant les campagnes de votation.
- > La rémunération des membres des conseils a logiquement été adaptée à ces responsabilités accrues. Cela n'empêche pas que nombre de députés ne puissent se permettre d'abandonner complètement leur profession: aussi le Parlement continue-t-il d'être effectivement un Parlement de milice, même s'il est vrai que certains élus consacrent l'entier de leur temps, ou presque, à leur mandat.
- > Les députés vivent eux aussi à l'heure des technologies nouvelles: ils estiment donc, et à bon droit, pouvoir compter à Berne sur les outils de communication les plus modernes, d'autant que sans eux, ils seraient souvent incapables de faire face à la fois aux contraintes du mandat parlementaire et à leurs obligations professionnelles.
- > Les Services du Parlement ont été considérablement étoffés. Ils comptent aujourd'hui des services informatique, d'information et des relations avec le public, ou encore des relations extérieures. Il a fallu renforcer les effectifs des secrétariats des commissions et du service du procès-verbal, sans parler de la sécurité, qui doit également être assurée par les Services du Parlement. Je rappelle enfin que nous nous sommes dotés d'un site Internet mis à jour en permanence.

Si j'ignore dans quelle mesure ces observations sont transposables au Grand Conseil du canton de Vaud, je suppose qu'il existe certaines similitudes qui auront notamment un impact sur l'aménagement du nouveau bâtiment du Grand Conseil:

- > Il ne fait pas de doute que les élus du Grand Conseil seront de plus en plus accaparés par leur mandat parlementaire. La plupart d'entre eux continueront parallèlement d'exercer une activité professionnelle: c'est dire l'importance que prendront les moyens de communication électroniques.
- > En raison du travail qu'elles accomplissent en amont, les commissions sont appelées à gagner en importance: il est donc indispensable à mes yeux que les services du Grand Conseil disposent d'un personnel suffisant pour pouvoir répondre aux besoins des élus en termes de documentation et de conseil. Et, on l'oublie parfois, qui dit commissions dit aussi salles de réunion en nombre suffisant...
- > Pour répondre à l'intérêt de l'opinion publique, il serait bon que les services administratifs puissent mettre à disposition des collaborateurs des médias des équipements techniques et des places de travail appropriées.
- > Bien que parfaitement équipé sur le plan informatique, le Parlement fédéral continue de produire et de recevoir une quantité considérable de documents sur papier: je ne saurais donc trop conseiller de prévoir un service de reprographie performant.

Bien sûr, un Parlement moderne et efficace coûte cher... Là encore, j'imagine que la situation n'est pas différente pour le canton de Vaud que pour la Confédération. Mais il s'agira d'argent public bien placé.

Après avoir évoqué quelques similitudes probables entre les deux Parlements, je me permettrai, pour finir, de rappeler qu'ils ne sont pas comparables en tout. Les relations extérieures ne devraient pas avoir le même poids pour chacun d'eux – sauf, bien sûr, lorsque la France organise le sommet du G8 à Evian... Le canton de Vaud ne connaît pas de deuxième chambre, du moins à ce jour... Par ailleurs, le Grand Conseil vaudois, exclusivement francophone, peut faire l'économie d'un service de traduction. A moins que le canton de Vaud ne décide lui aussi d'introduire l'anglais en première langue à l'école, au risque, comme le disait Churchill (ou Oscar Wilde?) à propos de l'Angleterre et des Etats-Unis, de transformer la Suisse en 26 cantons séparés par la même langue...

// LE RÔLE DU PARLEMENT SELON LA NOUVELLE CONSTITUTION VAUDOISE

René Perdrix, co-président de la Constituante

A défaut de celle de Jean-François Leuba, vieux routinier de la vie parlementaire, ma présence dans ce forum, en qualité de co-président de la Constituante¹, atteste d'une expérience beaucoup plus modeste. J'ai tout de même pu expérimenter un nombre de lieux de séance important, la Constituante, assemblée parlementaire temporaire s'étant d'entrée de cause déclarée nomade en n'usant qu'exceptionnellement du site de Perregaux.



ARC / Jean-Bernard Sieber

L'Assemblée constituante a réalisé ses travaux en nomade, variant ses lieux de réunion et s'invitant notamment dans l'un ou l'autre auditoire d'une Haute Ecole ou au Palais de Beaulieu, à Lausanne.

Privés de tradition comme de salle, nous nous sommes également aventurés sur des chemins que la procédure habituelle n'avait guère explorés. Ainsi en fut-il de la journée de remue-méninges par groupes de dix, de l'élaboration de six projets partiels par autant de commissions sectorielles de trente membres et de l'appui d'une commission de rédaction n'intervenant qu'a posteriori de l'élaboration du projet.

A chaque phase de travail de la Constituante a correspondu un lieu répondant aux besoins. Ainsi avons-nous migré de Perregaux à l'EPFL, de l'UNIL à l'Ecole hôtelière puis du CHUV à Rumine, sans oublier trois sorties hors les murs à Payerne, Château-d'Oex et Echallens.

Cette expérience a-t-elle valeur d'exemple en matière de besoins d'une assemblée parlementaire? Peut-être pas complètement. Inscrite sur le temps court (un seul projet et puis s'en va!) l'Assemblée Constituante vaudoise refusa d'emblée toute référence ou similitude tant avec le Grand Conseil qu'avec tout autre Parlement.

La place du Parlement

Sans se préoccuper de ses conditions physiques de fonctionnement, la Constituante s'est surtout attachée à renforcer le rôle et la place que tient le Grand Conseil au sein des Institutions vaudoises. Voici les principaux éléments de cette reconnaissance:

- > Une stricte séparation des pouvoirs et une règle d'incompatibilité générale. Depuis 1803, nous assistons à une lente démocratisation de la vie politique vaudoise. Pendant longtemps le Grand Conseil n'avait pas la qualité d'amender les projets de loi. Il ne pouvait qu'accepter ou rejeter, renvoyant ainsi l'objet au Conseil d'Etat pour nouvelle mouture jusqu'à satisfaction ou usure! Dans les débats, Conseillers d'Etat et préfets conservaient également leur statut de député.
- > La reconnaissance de l'existence de groupes politiques.
- > L'attribution de services propres au Parlement.
- > L'obligation de la transparence sur les liens des députés avec des groupes d'intérêts.
- > Le rôle pour le Parlement de prendre acte du programme de législature et d'adopter les planifications cantonales (techniques et financières).
- > Le rôle d'élire les membres du Tribunal cantonal, de la Cour des comptes, le médiateur et ses propres organes.
- > Le rôle d'exercer la haute surveillance sur les deux autres pouvoirs.
- > La possibilité pour le Parlement, comme dit plus haut et contrairement à la situation liée à la Constitution de 1803, d'élaborer lui-même des actes législatifs.

Pour en arriver à cet état de fait, il a fallu sept révisions constitutionnelles totales en 200 ans. Six ont été élaborées dans le même lieu. Alors que, lentement, ces nouvelles chartes modifiaient l'une après l'autre la pratique parlementaire, rien ne changea ou presque à la Cité. La salle Perregaux continua son office malgré les nombreux constats d'obsolescence.

Aujourd'hui, pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés par la Constitution, le Grand Conseil doit pouvoir disposer d'espaces bien comptés. Attribués d'abord à la salle du Parlement, ceux-ci permettront un déplacement aisé des députés et préserveront une intégrité physique garante de la modération de l'agressivité accompagnant l'action politique. Dans son environnement immédiat, le Parlement doit encore pouvoir disposer de salles modulables en suffisance.

La Constituante vaudoise a fait un pas en réduisant de trente le nombre de députés. C'est une première opportunité. L'incendie de Perregaux a fait place nette. J'ai bien dit «place nette». C'est une deuxième opportunité. A nous de saisir ces deux opportunités et d'élever ici, comme l'avait fait Perregaux, un Parlement cantonal qui répondra aux besoins des 150 députés de notre prochain Grand Conseil et marquera son époque pour les deux siècles à venir!

// LES ATTENTES DES UTILISATEURS POLITIQUES

Jacques Perrin, président de la COMOPAR
(commission pour la modernisation du Parlement)

Une «maison pour le Parlement», des «espaces pour les députés», c'est ce que j'aimerais caractériser en me livrant à un petit inventaire des besoins et des attentes que peuvent avoir aujourd'hui les utilisateurs politiques d'un complexe parlementaire moderne. Pour caractériser les espaces nécessaires, il faut envisager leurs fonctions et les actions que celles-ci engendrent.

L'accueil

Les espaces à disposition des utilisateurs parlementaires doivent tout d'abord pouvoir assumer une fonction d'accueil. S'ils n'ont pas la chance de pouvoir se rendre au Parlement en métro ou en utilisant d'autres moyens de transport public, les députés doivent pouvoir trouver une possibilité de parquer leurs véhicule, automobile, motocyclette ou vélo dans une proximité raisonnable du Parlement. Ils doivent ensuite pouvoir caser leurs affaires, manteau, dossiers, serviette ou ordinateur. Les zones liées à la fonction d'accueil ont également une fonction de communication avec la société civile. Elles doivent pouvoir recevoir les visiteurs du Parlement. Dans ces mêmes zones, il est enfin nécessaire de pouvoir contrôler l'accès et la circulation des personnes.

Les réunions

Deuxième fonction des espaces à prévoir: les réunions. Les utilisateurs siègent en diverses commissions auxquelles des espaces doivent être dévolus. L'évolution du travail parlementaire rend aujourd'hui relativement courantes les séances réunissant de nom-

breuses personnes, avec participation d'experts ou de représentants de l'administration. Pour s'entendre dans de telles séances, la possibilité de pouvoir disposer de tables équipées de micros et d'un système d'amplification n'est sans doute pas à négliger. Les espaces de réunion doivent aussi permettre à chacun de discuter avec un collègue, un conseiller d'Etat, un fonctionnaire ou un visiteur. Le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat doivent également pouvoir disposer d'espaces de réunions. Il en est de même pour les groupes politiques. Et on peut se demander s'il n'y a pas lieu de prévoir de tels espaces pour donner la possibilité aux lobbies d'organiser des séances d'information.

Le débat

Pour ce qui est du cœur du complexe, le Parlement proprement dit, il doit être propice au débat, fonction centrale à envisager. Il importe d'équiper la salle parlementaire de moyens de communication internes et externes, de moyens d'enregistrement, de vote, de projection et de moyens informatiques. L'espace de débats doit par ailleurs offrir des places aux députés, au gouvernement, au Bureau du Grand Conseil et à ses appuis et prévoir aussi la présence de journalistes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte parlementaire proprement dite.

Le travail

Une quatrième fonction des espaces à prévoir a trait au travail des parlementaires. Les députés doivent pouvoir consulter diverses documentations sur papier ou numériques, rédiger avec les moyens qu'offre la bureautique, « surfer » pour rechercher des informations dans des bases de données et enfin communiquer par téléphone fixe ou mobile, par télécopie ou par internet dans des conditions de discrétion plus élevées qu'actuellement.



Joël Christin

Des moyens audiovisuels doivent être à la disposition des services du Grand Conseil comme des députés.

Les médias

Une cinquième fonction est celle liée au travail des médias. Faut-il des espaces permettant aux journalistes de réaliser des interviews, de travailler et de communiquer rapidement avec leurs rédactions? Enfin faut-il prévoir des espaces dédiés à l'organisation de conférences de presse à l'intention des représentants des médias?

La détente

La fonction de détente doit impérativement être prise en compte dans la détermination des espaces d'un futur complexe parlementaire. Il doit être possible de consommer des boissons, snacks, ou même des repas légers quand une séance d'un groupe spécialisé a lieu entre midi et deux heures. Les députés doivent aussi avoir la possibilité d'acheter du tabac, des journaux ou d'autres choses qu'offrent en général les kiosques. Les espaces de détente doivent enfin permettre de deviser dans un environnement agréable qui respecte les attentes ou les habitudes des non-fumeurs comme des fumeurs.

Les services du Parlement

Quant à la dernière fonction à prendre en compte, celle liée aux services du Parlement, au Gouvernement et à l'administration, les deux exposés qui suivent la présenteront de manière détaillée.



Joel Christin

Les députés vaudois ne disposent actuellement que d'un espace très réduit pour recevoir du courrier et se transmettre ou conserver leurs dossiers toujours plus volumineux.

// LES ATTENTES DES SERVICES DU PARLEMENT

Olivier Rapin, secrétaire général adjoint du Grand Conseil

Vous connaissez aujourd'hui le secrétariat du Grand Conseil, qui s'efforce de donner, tant au législatif qu'à l'exécutif, pleine satisfaction en organisant les travaux du Parlement cantonal. Vous connaîtrez bientôt les services du Parlement, innovation introduite par la nouvelle Constitution. Cette innovation entraînera une autonomisation des services du Parlement, aujourd'hui rattachés à la Chancellerie. Sur le fond et au quotidien, cette innovation n'entraînera que peu de changement dans notre activité. Au service du Parlement nous sommes, au service du Parlement nous resterons! Toutefois, nous aspirons à un certain nombre d'améliorations, qui sont l'objet de mon intervention.

Un Parlement, c'est d'abord une salle où se déroulent les débats parlementaires. C'est, dirais-je, la partie émergée de l'iceberg. Car, pour assurer le bon déroulement de tels débats, il faut une préparation rigoureuse, fastidieuse parfois, une coordination entre le gouvernement, les commissions parlementaires, le plénum, le président du Parlement et son bureau. Le secrétariat est justement actif pour cela. Composé à ce jour de 13 personnes représentant près de 10 équivalents temps plein, il assume la préparation des travaux, mais aussi le suivi, puisqu'une part importante de notre effectif consacre son activité à l'élaboration du Bulletin du Grand Conseil, qui contient les exposés des motifs du Conseil d'Etat, les rapports de commission et les interventions en plénum, in extenso, celles-ci étant soumises à chaque intervenant avant publication.



Massimo Paccioni

Salle du Grand Conseil tessinois dans le Palazzo delle Orsoline, à Bellinzona. Les travaux de rénovation ont été menés entre 2002 et 2003.

Les attentes des services du Parlement tiennent en plusieurs points. J'en citerai six:

- > Disposer, pour les parlementaires, d'une salle destinée d'abord au Parlement et non d'une salle multi-usages dans laquelle nous séjournons, avec les députés, comme des locataires, plus ou moins bien logés. Nous sommes bien équipés techniquement: vote électronique avec cartes spécifiques à chaque député, écran de contrôle pour le suivi des débats et des demandes de parole. Nous sommes cependant mal logés d'un point de vue parlementaire. Ce n'était pas le cas dans la salle Perregaux, mais nous ressentons aujourd'hui l'inconfort qu'il y a, pour un Parlement, à travailler dans une salle qui n'est pas un hémicycle. Nous travaillons dans une salle de cinéma dans laquelle les contacts sont bien plus difficiles, l'atmosphère bien plus impersonnelle.
- > Disposer de locaux de travail à proximité de la salle des débats: pour que le Parlement fonctionne à satisfaction, toute une série d'activités doivent être menées à proximité. Nos services doivent être à la disposition des députés, leur fournir rapidement des documents, leur offrir la possibilité de se rencontrer, formellement ou informellement, de travailler, de communiquer avec l'extérieur, de rencontrer des tierces personnes.
- > Disposer de locaux qui doivent aussi permettre aux médias d'accomplir correctement leurs activités. Des salles de travail doivent être mises à disposition des journalistes, soit pour travailler en solo, soit pour interviewer, dès la fin d'un débat, les acteurs de la vie politique de notre canton.
- > Disposer d'une technologie de pointe: entre la salle Perregaux et la salle de Rumine, nous avons fait un bond du XIX^e au XXI^e siècle. C'est considérable, mais nous ne sommes qu'au début du XXI^e siècle... Il serait donc souhaitable que, pour enregistrer les débats, nous bénéficions d'une technologie permettant une retranscription plus rapide, moins coûteuse en énergie et en temps (par exemple l'audiovisuel, la technique vocale, etc.). A ce titre, ce qui se fait aux Services du Parlement fédéral à Berne est un exemple remarquable pour nous. L'informatisation des députés, projet en cours que nous souhaitons voir réalisé avant le début de l'année 2004, permettra des améliorations significatives à plusieurs titres: diminution du volume de papier et du temps passé à la mise sous pli (chaque document est adressé à 180 personnes), diminution des frais de port (un poste qui grève notre budget), facilitation des contacts avec l'ensemble des membres du Parlement (il y a encore un petit nombre de députés qui ne disposent ni de télécopie, ni de courrier électronique), accélération de l'acheminement des documents, indispensable dans une époque où l'immédiateté est devenue un dogme.
- > Disposer de locaux de travail et surtout de locaux pour les commissions parlementaires. Aujourd'hui, toutes les commissions parlementaires, même les permanentes, n'ont pas de locaux. Elles sont hébergées par les différents services de l'administration, certes de manière bienveillante mais dans la limite des possibilités propres aux services, qui conservent la priorité. Si les commissions permanentes pouvaient



Danny Schultress

Salle du Grand Conseil de Lucerne, transformée et rénoverée en 2000-2001.

aussi bénéficiaire de la permanence des salles dans lesquelles elles siègent, cela serait leur moindre confort. Cela serait aussi profitable pour les services du Parlement, dont les employés partent régulièrement siéger ailleurs dans la ville de Lausanne, munis de leur nécessaire dans une valise. Ce détail peut paraître singulièrement anecdotique, mais il a son poids. Ces déplacements occasionnent des pertes de temps. L'énergie est consacrée à des tâches de logistique évitables et l'efficacité pour d'autres tâches s'en ressent. Pour prendre un exemple: la prochaine séance de la commission extraparlamentaire de modernisation du Parlement se déroulera dans les locaux de formation de... l'Etablissement Cantonal d'assurance contre l'incendie! Un comble lorsque l'on sait comment a disparu l'ancienne salle de notre Parlement!

- > Disposer aussi – mais c'est une sinécure pour tout le monde – de temps et de personnel pour assumer toutes les tâches qui contribuent au bon fonctionnement du Parlement. Permettez à l'ancien parlementaire que je suis de vous dire quelle a été ma surprise, depuis que je suis au service du secrétariat du Grand Conseil, de constater à quel point sont nombreuses les missions qui incombent au secrétariat du Parlement. Il ne s'agit pas ici de prononcer un plaidoyer en faveur de l'engagement de personnel supplémentaire, mais de rappeler que les services du Parlement ont pour vocation d'assurer le fonctionnement de l'un des trois pouvoirs. Ce pouvoir compte 180 têtes, bientôt 150 mais tout de même beaucoup de monde à satisfaire! Ce pouvoir, nous le considérons dans sa globalité, mais aussi dans la richesse de ses individualités. Tout le personnel du secrétariat essaie de le servir au mieux, d'autant que ce pouvoir est assumé par des élus qui l'exercent, pour la plus grande partie, en tant qu'activité secondaire, à côté d'une activité professionnelle principale.

Les services du Parlement ont donc besoin de locaux, de technologie adéquate pour remplir leur mission, de salles de travail permettant d'accueillir à satisfaction ceux qui œuvrent au sein du Parlement et tous ceux qui, de manière régulière ou non, sont appelés à collaborer avec lui. Ils souhaitent surtout que ces locaux abritant les activités du Parlement et de ceux qui le servent soient regroupés, à proximité de la salle du Parlement et conçus selon une logique propre au fonctionnement du Parlement et non selon une logique architecturale primant sur les besoins des utilisateurs au quotidien. Enfin, eu égard au lieu – la colline de la Cité – et aux besoins des utilisateurs du Parlement, je me permettrai, en conclusion, de paraphraser Vauban, qui a dit en substance: «Construire utile, c'est bien; construire utile et beau, c'est mieux.»

// LES ATTENTES DE LA CHANCELLERIE

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat

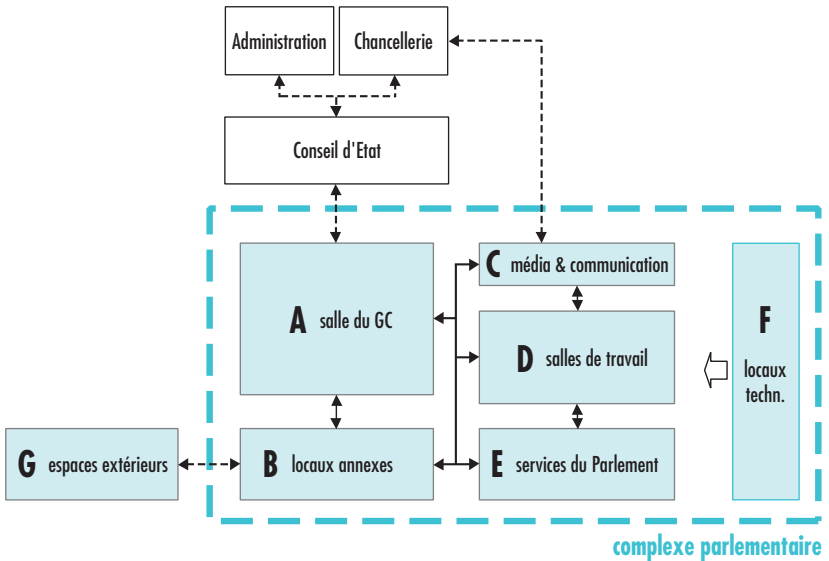
J'avais déjà signalé, lors du précédent forum, l'importance non négligeable d'utilisateurs autres que les parlementaires (public, médias, représentants de l'administration et, bien entendu, conseillers d'Etat). J'interviens ici pour me faire en quelque sorte l'interprète des attentes particulières du Conseil d'Etat et des représentants de l'administration et je me permets de rappeler brièvement les constats dressés lors du forum 1, le 29 novembre dernier:

- > Il s'agit d'élargir la vision à un périmètre portant sur le pôle institutionnel que forment les différents éléments de la Cité, au-delà de la salle du Parlement elle-même.
- > Il convient de prendre en compte les éléments que sont le Parlement, le Gouvernement et les services administratifs comme un ensemble; non pas en pièces juxtaposées, mais en continuum.
- > Au-delà de la séparation des pouvoirs, réaffirmée par la Constitution, le travail du Parlement et du Gouvernement doit être conçu dans une logique de conjonction, qui ne va que se développer.
- > Comme les autres intervenants de ce forum l'attestent, il faut prendre en compte l'effet de la complexité toujours croissante des problèmes à résoudre. Ce phénomène agira sur le mode de travail et les méthodes: des dossiers plus complexes, des débats plus complexes, dans des mécanismes décisionnels où les compétences sont interpénétrées et croisées (élaboration des lois, des budgets, du programme de législation; processus de contrôle et d'évaluation; décisions sur des décrets essentiels, lourds, emblématiques). L'effet de cette complexité accrue agit en particulier sur le travail intervenant entre les séances plénières. Les outils à disposition des commissions devront se développer; on devra passer à un véritable système d'information des députés. L'équipement même de la salle du Parlement devra intégrer des nouvelles techniques, pour des modalités de débats différenciées.

Quelles sont les incidences de tout ceci?

De manière générale, les membres du Conseil d'Etat auront des contacts plus fréquents avec les organes du Grand Conseil (commissions, présidence, bureau, groupes). Les séances de travail en dehors des séances plénières seront plus nombreuses et l'on verra un nombre plus important de dossiers chevauchant deux ou trois départements. Le Conseil d'Etat est tout aussi intéressé que le Grand Conseil à la multifonctionnalité des salles de travail. Concrètement, on peut noter les incidences suivantes à propos de la salle parlementaire elle-même:

- > Il faudra revoir la typologie des interventions, qui comprendront des interventions de type solennel, mais encore d'autres plus rapides et ponctuelles.
- > Bien qu'il ne faille pas dénaturer le débat parlementaire, il faut envisager le recours régulier à des supports de présentation, notamment visuels et audio-



A	salle du GC (env. 650 à 700 m ²)	hémicycle - tribune présidentielle - presse/public - déambulateur
B	locaux annexes (env. 550 à 600 m ²)	hall d'entrée - vestiaires députés et autres - salon fumeurs et salon non-fumeurs - buvette - cafétéria
C	médias et communication (env. 150 à 200 m ²)	salle de conférence de presse - studio radio- télévision - salle de travail pour la presse - bureaux du BIC
D	salles de travail (env. 500 à 550 m ²)	salles des commissions - salle pour le Conseil d'Etat - espaces de travail individuels - bibliothèque - salle informatique - cybercafé
E	services du Parlement (env. 450 à 500 m ²)	réception - bureaux - salles de réunion et de documentation - huissier
F	locaux techniques (env. 600 à 700 m ²)	local concierge - locaux techniques - économat, dépôts, abri PC - archives
G	espaces extérieurs	parvis - stationnement

visuels. Cela peut être pour la partie introductive de débats complexes ou techniques. Cela est évoqué par ailleurs pour la présentation de certains rapports de commissions ou pour le débat sur des amendements dans des situations compliquées. Il s'agit cependant de moyens complémentaires et occasionnels pour appuyer le débat.

- > Il faudra aménager des possibilités de concertations fréquentes entre membres du Conseil d'Etat, à deux, à trois ou davantage. Cela aura un effet sur le placement et ne plaide pas forcément pour l'alignement hiératique que l'on connaît aujourd'hui.
- > Pour les besoins du Conseil d'Etat, on doit envisager une salle concomitante pour faciliter des concertations en cours de débat parlementaire et, sur un plan pratique, pour permettre aux membres du Conseil d'Etat non concernés par un débat de demeurer dans les alentours de la salle, tout en accomplissant d'autres activités.

Pour ce qui est des besoins des représentants de l'administration, les évolutions évoquées plus haut ont également des incidences. Une remarque préliminaire cependant s'impose: il n'est pas sain que les fonctionnaires pullulent dans l'hémicycle. En revanche, ils doivent avoir plein droit de cité dans les coursives. Les fonctionnaires collaborent toujours davantage avec les services du Parlement. Ils sont sollicités pendant les débats par le Conseil d'Etat et par les députés qui peuvent profiter de leur présence le jour de la séance plénière pour disposer de renseignements.

- > Dans la salle, un emplacement est nécessaire pour quelques fonctionnaires, dans un positionnement assurant la possibilité de communiquer avec un membre du Conseil d'Etat sans perturber les débats. La règle veut que le Conseil d'Etat défende le dossier. Pour lui permettre de répondre sur-le-champ à certaines questions, il doit pouvoir être appuyé en séance par un collaborateur qui lui livre certains éléments.
- > Pendant les séances du Grand Conseil, mais en dehors de la salle elle-même, les représentants de l'administration doivent profiter des aménagements favorisant les contacts ponctuels, en particulier évidemment avec les députés.
- > Si l'on aménage un espace dévolu à des publics particuliers invités, il se pourra que, selon les débats, des représentants de l'administration occupent les places.

Il me reste à évoquer la collaboration de l'administration et du Parlement en dehors des sessions:

- > Lorsque l'on parle des «services du Parlement» comme le fait la nouvelle Constitution, il faut voir qu'il y a le secrétariat général du Grand Conseil, mais aussi la collaboration d'autres services (informatique, Bureau d'information et de communication, etc.). En effet, je ne crois pas qu'il soit dans l'intention des constituants de vouloir recréer une petite administration complète, assurant toute la palette des prestations administratives pour le Parlement. La conséquence pratique est toujours la même: des locaux de travail multifonctionnels.

- > Puisque les travaux des commissions vont se développer en ayant pour objet des dossiers toujours plus complexes, il faut s'attendre à un appui plus important de fonctionnaires pour ces travaux. Les commissions auront besoin d'une information de première main, ce qui induira la collaboration des services, voire d'experts. Pratiquement, on retombe toujours sur la mise à disposition de salles de travail permettant des auditions, de la documentation sous toutes ses formes, etc.
- > En ce qui concerne le Bureau d'information et de communication, il faut prendre en compte le fait que la fonction de communication du Parlement va se développer, et que ce bureau sera plus souvent sollicité. Cela plaide pour une proximité géographique sur la place du Château, avec un accès aisé et rapide entre le Parlement et ledit bureau. Pendant les sessions elles-mêmes, on peut envisager un endroit ou un local où les collaborateurs de ce bureau pourront se rendre pour être opérationnels au plus près du Grand Conseil et aussi du Conseil d'Etat qui s'y trouve le jour des séances. L'autre aspect, c'est l'existence d'une salle de conférences de presse parfaitement équipée, proche géographiquement, qui doit couvrir non seulement les besoins du Grand Conseil, mais aussi ceux du Conseil d'Etat: mieux vaut concentrer les moyens techniques dans une seule salle bien équipée et bien utilisée. Dans les alentours de celle-ci, des studios, cabines et salles de travail pour les besoins de la presse sont à prévoir.

Demeure un point qui n'est à mon avis clair pour personne à ce stade des réflexions: la conception qu'on a de la sécurité du Parlement. On vit encore – et c'est logique – dans le souvenir brûlant des drames de Zoug et de Nanterre. Comment résoudre ce problème de la sécurité? C'est un problème épineux, puisqu'il faut se donner une conception, des lignes directrices, en sachant qu'elles évolueront, mais sans savoir ni comment, ni dans quel sens. Cela plaide pour des options réversibles, en partant probablement de la conception qui prévaut en ce moment. Dans un canton, la question s'était par exemple posée, après le drame de Zoug, de savoir s'il fallait concevoir une vitre de séparation avec le public: il est clair qu'une telle solution devrait être réversible.

// VISION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE

Ivan Levaï, journaliste, ancien président de la chaîne de télévision parlementaire, Paris

Votre démarche consiste, si j'ai bien compris, à réfléchir avant de construire. J'admire et vous félicite! Venant de France pour apporter ma vision de l'Assemblée nationale, quel conseil suis-je dès lors susceptible de vous donner en voyant la vivacité de la démocratie dans le canton de Vaud? Je crois qu'il n'y a pas de question de dimension pour la démocratie. Je ne voudrais pas, parlant du Palais Bourbon, dire «voilà un grand Parlement» et venir ici dans ce Grand Conseil qui serait un «Petit Conseil».

Je fais tout d'abord mien le propos de M. Bernard Crettaz tenu lors de votre précédent forum: «envisager un Parlement signifie avant tout prendre en compte une symbolique du pouvoir. Nous nous trouvons à un moment extraordinaire où l'on assiste à un retour du politique, qui pourrait cependant ne pas être un retour triomphant. Pendant dix ou quinze ans, il y a eu une espèce d'érosion du politique. Nous nous étions habitués à une société dont les centres politiques étaient repérables et voilà que nous nous trouvons aujourd'hui dans une société poly-centrée où les pouvoirs sont disséminés.» Je fais également mienne l'analyse du chancelier d'Etat Vincent Grandjean quand il évoque le réseau lié à la complexité du monde aujourd'hui: nous n'échapperons pas à la mise en réseau, nous devons travailler en réseau.

Après trente-cinq années de ma vie passées, comme observateur, au Parlement français, je me pose la question: «à quoi ai-je servi? Etait-ce bien utile les heures que j'ai passées à écouter bavarder les représentants élus de la société française?» En globalisant, ce questionnement devient: «un Parlement pourquoi faire? Des députés pourquoi faire? Est-ce que nous devons coûter de plus en plus cher face à une population qui doute de plus en plus de nous et de notre utilité?» Cette question se pose à la presse comme aux élus. Devons-nous être critiques ou ne pas l'être? Participons-nous au consensus ou au contraire le détruisons-nous? Sommes-nous en crise provisoirement ou croyons-nous correspondre à l'état d'une société qui ne nous regarde plus, qui ne nous suit plus, qui ne nous écoute plus? Est-ce le problème de la transmission, un problème de lien? Nous y répondons avec des recettes nées il y a deux ou trois siècles. Mais cela correspond-il bien à ce qu'attendent ceux pour lesquels nous travaillons ou croyons travailler?

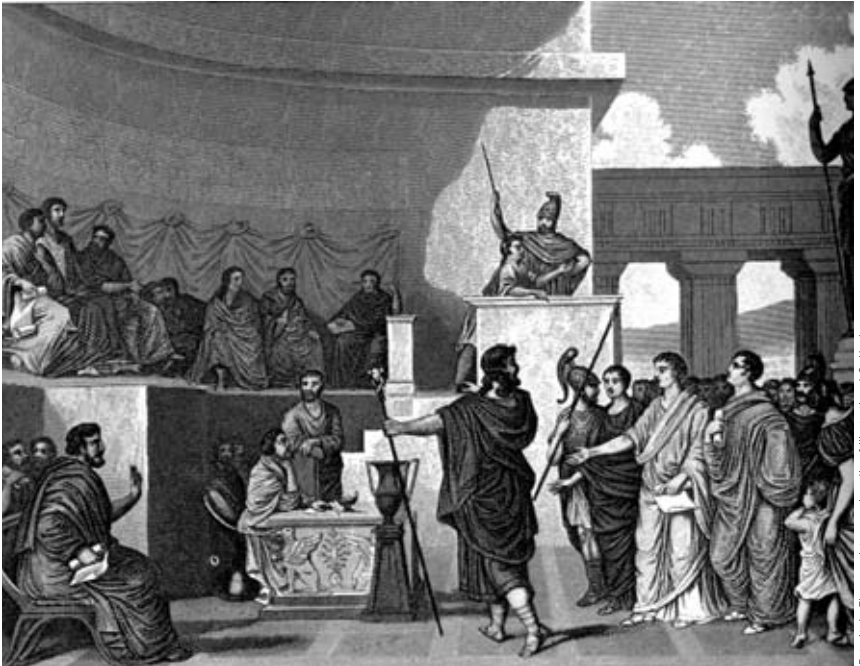
Je crois qu'il faut se poser des questions simples et y apporter des réponses simples. C'est un peu le conseil que je vous donnerai «mezzo voce». Je me demande si la pureté des Parlements de nos démocraties d'origine ne tenait pas aussi à leur simplicité, leur austérité, leur modestie et leur gestion sourcilleuse.

Avec Paul Quilès, j'ai écrit un livre intitulé «les 577, des députés pour quoi faire?». Nous y proposons de réduire le nombre des députés français à 300. Nous avons, en France, une grande démocratie, une belle tradition, beaucoup de constitutions, beaucoup de députés et même des sénateurs. Nous avons un système communal, qui reste très vivant. Nous avons les départements auxquels on ne va tout de même pas toucher: pensez, ils sont la traduction de l'ancienne division territoriale de la France en généralités sous l'Ancien Régime! Bon, il y a la région. Admirable la région! Ça permet d'avoir des conseils régionaux, d'ailleurs on va bâtir un grand hôtel régional... Alors on a gardé le Conseil Général, parce qu'évidemment c'est important le Conseil Général. Et l'Europe doit nous amener à avoir de véritables régions. Alors on va avoir les régions et on va garder l'Assemblée Nationale avec 577 députés. Au nom du bicamérisme, on va également conserver les 321 sénateurs, même si le public voit parfois le Sénat comme la maison de retraite des partis politiques...

Nous avons tous été élevés dans les écoles de la République. On nous a toujours parlé de l'agora, de la démocratie athénienne, de la proximité du citoyen, du débat, de la transparence, des vertus du contrôle, des lois justes. François Mitterrand parlait de «la

force injuste de la loi». Que fait le citoyen victime de la force injuste de la loi? Nous sommes en train de participer à un système hyper-compliqué, hyper-sophistiqué et nos concitoyens s'en détournent. Quels sont les lieux de la médiation? En France, certainement pas le Parlement avec nos 577 députés qui ont l'initiative de seulement 10% des lois. Votre grande voisine est aujourd'hui entièrement soumise au pouvoir exécutif. Alors pourquoi 577 députés? 300 devraient suffire! Paul Quilès et moi avons tenu à citer Jean Sylvain Bailly parlant au marquis de Dreux Brézé en juin 1789: «Je crois que la Nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordres». La même année, on a voulu en France que la manière de désigner la représentation du peuple soit une définition courte, triomphante, et immédiatement compréhensible. On a alors dit: «ça, c'est l'Assemblée Nationale»!

Je voudrais qu'on revienne à cette simplicité du début, qu'on se méfie de ces dérives qui aboutissent à la multiplication des assemblées, des possibilités de dialogues, des connexions. Le peuple s'écarte! Où est le peuple? En France, il est devant la télévision à 20 heures. Il regarde le journal de TF1. Qu'écoute le peuple et qu'entend-il? Sur la guerre en Irak, le peuple entend le Président de la République et il se trouve en plein accord avec lui (à 90% selon des sondages). Cela tombe bien, mais où va-t-on



Extrait de *The complete encyclopedia of illustration*, J.G. Heck

en débattre? Où fait-on ce que vous faites ici, dans ce forum, avant de reconstruire votre Parlement qui a brûlé? Vous vous donnez le temps de la réflexion. Nous on ne le fait plus...

Nos médias électroniques distillent l'émotion, beaucoup d'émotion... et moins de motions. Les motions votées en hémicycle, cela n'intéresse plus personne, même plus les médias électroniques. Pour ce qui est de l'ordinateur, je n'ai rien contre internet. J'en suis équipé et je m'en sers, comme tout le monde. Mais j'entends aussi conserver ma liberté décisionnelle et la fluidité de lecture que m'offre mon journal en papier.

Il faut que nous restions des artisans de la démocratie. Or où est-elle la démocratie aujourd'hui? La démocratie d'opinion, c'est le téléphone portable de vos enfants. M. Grandjean a raison: la mise en réseau est une force inouïe! On communique à une vitesse grand V. Faut-il participer à l'inflation?

Je plains les députés. J'ai participé à la création de la chaîne parlementaire en pensant leur donner des moyens modernes d'exister. Parce que les députés n'ont jamais le droit de passer au journal de 20 heures. La presse locale ou régionale ne reprend même pas leurs interventions. Nos députés tiennent dès lors des discours en forme de slogans ou emploient des insultes (encore une dérive!). Ils ne peuvent plus parler sérieusement de problèmes sérieux. Pour être plus optimiste, je dirais: «réduisons le nombre des députés, mais veillons à ce que les élus aient aujourd'hui les moyens des membres du Congrès aux Etats-Unis.»



Camalt+

Un Parlement, c'est extraordinaire! A condition qu'on y travaille, que l'hémicycle soit plein, ou au moins animé. Il doit s'y passer quelque chose! Que le langage pour initiés, le parler pour ne rien dire, la langue de bois en soient proscrits! Qu'il y ait tout ce qui permet la circulation des idées, le contact du peuple avec ses élus. Il a été question de vitres tout à l'heure: j'en suis effrayé. Non! Surtout pas de vitre! Si vous séparez le public de l'élu, on finira par avoir un Parlement fonctionnarisé, même ici dans le canton de Vaud! Le député doit travailler comme on travaillait dans l'agora, avec les risques de l'agora. Aujourd'hui, on est tous excités par la sécurité. On pense à la bombe, à l'attentat... Mais il y a pire que ça: il y a le Parlement dans lequel il n'y a même plus de cris et dont on se détourne parce qu'il ne s'y passe rien. Alors de grâce: des lieux ouverts, des puits de lumière! Notre Palais Bourbon ne peut plus être pour vous un modèle: il a colonisé le quartier parce qu'il n'y a plus d'espace et il faut des badges pour s'y déplacer.

J'ose à peine vous donner le titre de mon dernier livre: «Vous devriez mettre une cravate bleue». Il s'agit d'un livre critique sur les émules français d'aujourd'hui qui vont à la TV et qui demandent à leurs conseillers en communication quelle chemise ils doivent porter. On peut pourtant donner des conseils valables et utiles aux élus qui passent à la télévision: regarder la caméra en face, écouter attentivement, ne pas trop agiter les bras, rester calme, être consensuel... Mais maintenant les conseillers en communication répètent à l'élu ce qu'il doit dire pour bénéficier des suffrages! J'aimerais que l'on revienne au discours initial, à l'homme politique qui prend des risques, au contact qui se fait le plus naturellement possible avec les citoyens.

Pour moi, un Parlement vivant est un Parlement au sein duquel tout est fait pour que Créon puisse parler et être entendu et pour qu'Antigone puisse s'exprimer. C'est vrai que d'une certaine façon Antigone est folle. Mais c'est elle qui vient clamer «votre loi est injuste», face à Créon qui dit: «il faut bien que quelqu'un fasse le boulot». Si vous construisez un Parlement pour qu'on entende en même temps Antigone la rebelle et Créon qui fait la loi, je vous assure que vous pouvez espérer un bel avenir, de plusieurs siècles!

// SYNTHÈSE DES ATELIERS

Comme lors du premier forum², une large partie du forum 2 a été consacrée à des réflexions et discussions tenues en ateliers. Dans un premier temps trois groupes homogènes d'utilisateurs ont été formés. Le premier atelier regroupait les députés, représentants des partis politiques et les services du Parlement. Le deuxième était composé de représentants des services de l'administration cantonale. Le troisième faisait participer

les représentants de la société civile, groupes d'intérêts, mouvement associatifs, médias et population. Ce dernier groupe d'utilisateurs était par nature moins homogène que les autres: les groupes d'intérêts n'ont évidemment pas les mêmes fonctions que les médias et la population n'est pas à proprement parler une famille d'acteurs mais plutôt un réservoir d'acteurs dont certaines préoccupations sont relayées par les groupes d'intérêts, et qui par ailleurs dépend largement des médias pour son information. Les trois ateliers ont eu à se pencher sur les questions:

- > Quelles seront vos principales fonctions / activités dans le Parlement de demain?
- > Quelles seront les principales fonctions / activités exercées dans le Parlement de demain par les autres familles d'acteurs représentés dans les deux autres ateliers?

Dans un second temps, les trois ateliers ont été rendus hétérogènes, chaque participant pouvant rejoindre le groupe de son choix et confronter son point de vue avec ceux d'autres types d'utilisateurs. Les questions posées ont alors été:

- > Quelles sont les principales activités identifiées qui exigent des locaux spécifiques ou qui peuvent partager des locaux communs avec d'autres activités?
- > Quelles sont les principales activités identifiées qui doivent être situées dans le complexe parlementaire ou qui peuvent être situées hors du complexe parlementaire?

Principales fonctions et activités dans le Parlement de demain

Aucun groupe d'utilisateurs ne voit disparaître prochainement une fonction ou une activité actuelle dans le Parlement. Aux yeux des participants, nombreuses parmi celles-ci sont appelées à croître et quelques nouvelles activités apparaîtront.

Le groupe des utilisateurs politiques donne une importance prépondérante à la qualité de la salle parlementaire proprement dite, lieu de l'activité principale du Grand Conseil. Il s'agit de pouvoir assurer les échanges et le débat politique entre les députés. Il faut aussi absolument garantir les possibilités de communication informelle. La sophistication électronique et les nouvelles technologies ne représentent que peu d'atouts pour les députés. Quitte à assumer un certain brouhaha faisant partie de l'exercice de la démocratie, ces utilisateurs jugent que la perfection technique peut être contre-productive. Il est donc essentiel de tenir compte de la complémentarité entre la communication formelle (à la tribune) et informelle, sous toutes ses formes. Pratiquement, la salle doit permettre une circulation facile entre les députés, avec des cheminements internes qui conduisent vers l'extérieur, mais également la possibilité de rencontres bilatérales à l'intérieur. Elle doit assurer le contact visuel permanent et une communication verbale naturelle, sans trop de sonorisation, pour les interventions officielles.

Pour ce groupe d'utilisateurs politiques, les activités en croissance sont celles liées à l'exercice de la fonction de député, jugée de plus en plus lourde. Cette augmentation de

la charge a des conséquences sur la programmation des espaces de travail individuel, de travail en commissions (internes ou non), de rangement individuel et de détente. Elle débouche aussi sur la nécessité de pouvoir disposer d'équipements informatiques et audio-visuels ainsi que de locaux polyvalents.

Pour les services de l'administration cantonale, l'appui aux acteurs politiques (travaux de commission, services du Grand Conseil, Conseil d'Etat) couvre une palette d'activités qui se maintiendront ou se développeront. Certains parmi ces utilisateurs jugent que les préoccupations liées à la sécurité, au contrôle et à la protection prendront de l'importance, tandis que les autres participants du groupe refusent l'obsession sécuritaire. Le groupe estime par ailleurs que de nouvelles prestations des services apparaîtront, liées en particulier à l'information et à la communication.

Pour le 3^e groupe (représentants de la société civile, groupes d'intérêts, mouvement associatifs, médias et population), hormis la fonction électorale de la population, toutes les activités seront croissantes ou nouvelles. Les activités des médias ne vont pas changer radicalement. Des activités nouvelles sont cependant à envisager du côté des groupes d'intérêt et de la population qui souhaitent apparemment s'approprier davantage le Parlement de demain pour y exercer leur pouvoir de contrôle, d'investigation, de pression ou d'opposition.

Locaux spécifiques ou communs?

Les résultats des discussions des trois ateliers laissent apparaître que des locaux spécifiques sont à prévoir pour la salle du Grand Conseil et les délibérations des acteurs politiques, le secrétariat du Grand Conseil, les espaces de rangement, les activités d'intendance, de logistique, de sécurité et de contrôle, les activités qui relèvent de la technique de communication (enregistrement, transmission...) et ce qui touche, pour les services, aux contacts directs avec les parlementaires (assister aux débats, rencontrer les élus, etc.).

Certains utilisateurs politiques ont relevé que la « maison de la démocratie » ne devait peut-être pas être uniquement réservée aux députés. Pour eux, la question de l'exclusivité de l'usage de la salle du Grand Conseil méritait d'être approfondie. Il en va de même pour la question des espaces extérieurs destinés au parking.

Les locaux destinés aux commissions, à la réception des groupes politiques, à la détente, aux diverses activités de l'administration et des services d'appuis non évoquées ci-dessus, aux diverses activités de lobbying et à l'exercice des fonctions pédagogiques du Parlement peuvent être envisagés comme modulables et à caractère multifonctionnel, se partageant entre ces diverses activités.

Un des ateliers a jugé que la nature des locaux à prévoir pour les activités d'information et de communication reste à approfondir.

Activités à l'intérieur ou à l'extérieur du complexe parlementaire

La quasi-totalité des activités évoquées par les ateliers et les locaux nécessaires pour accueillir ces activités sont considérées comme devant prendre place dans le futur complexe parlementaire. Les représentants de la société civile, groupes d'intérêts, mouvement associatifs, médias et population, notent que seule l'action de manifester peut avoir lieu en partie à l'extérieur du Parlement, ou du moins dans une zone «tampon» entre intérieur et extérieur du complexe parlementaire.

// SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat

Il était nécessaire d'approfondir la réflexion sur l'évolution de la fonction parlementaire, l'évolution de l'institution, l'évolution de l'activité du député. Cette évolution est balisée par la Constitution, mais on sait qu'elle fait, en ce moment même au sein du Grand Conseil, l'objet d'une réflexion approfondie. Pour ne pas réinventer la roue, chacun a à cœur de se référer à l'exemple des autres, en particulier à celui des Chambres fédérales, ce qui est intelligent et bénéfique. Si les idées sont désormais assez claires sur les moyens et les outils nécessaires, il reste à évaluer la quotité de ces moyens, et la proportionnalité des ressources à engager pour les mettre en œuvre.

Une force de ce forum est d'avoir clarifié dans les grandes lignes le type de rapports voulus avec la population. Un leitmotiv se retrouve dans la restitution des ateliers. Le maître mot est: «pas de tour d'ivoire!». La contribution de notre prestigieux orateur extérieur Ivan Levaï a certainement pesé dans les réflexions menées dans les ateliers.



Odette Meylan / Eclairage

A mon avis, il faut voir le résultat de cette journée sous trois angles: l'expression des attentes, la conciliation de ces attentes, et enfin la transcription de ces attentes dans un programme concret.

Dans l'expression de leurs attentes, les représentants du Grand Conseil sont très clairs. Le degré de précision de leurs souhaits est même parfois impressionnant. Du côté des besoins de l'administration, il est apparu que la conception de la sécurité doit encore être bien débattue. Quant à la société civile, sans dénier toute légitimité à l'expression de certaines de ses attentes manifestées dans ce forum, force est de reconnaître que sa représentation n'était pas suffisamment significative. A propos des attentes des médias, celles-ci sont connues et nos discussions ont permis quelques précisions intéressantes.

On constate – et c'est heureux – que les différents types d'attente peuvent s'harmoniser. Bien entendu, il y aura quelques zones de frottement inévitables. Il faudra par exemple, en procédant à une pesée fine d'intérêts qui ne sont pas forcément concordants, bien régler la question du lieu des relations entre les députés et des manifestants ou des pétitionnaires qui voudraient s'adresser au Grand Conseil. A l'intérieur de la salle du Grand Conseil, on est au clair sur qui peut déambuler, ou plutôt qui ne peut pas déambuler! Les contacts interactifs avec la population et l'administration doivent se faire dans des coursives animées, autour de la salle proprement dite qui reste l'apanage quasi exclusif des élus.

Il va falloir maintenant, dans une suite logique, confronter aux différentes contraintes techniques et financières l'ensemble de ces attentes afin de pouvoir les transcrire dans un programme concret. Une difficulté apparaît clairement: on remplit jusqu'à saturation le «complexe parlementaire». Il va falloir définir précisément le périmètre en démystifiant quelque peu ce fameux «complexe parlementaire», dès lors qu'une base construite existe déjà, avec les extensions possibles du côté de la rue Cité-Devant. Tout ira bien si, s'agissant des locaux à fonctionnalités diverses, le Grand Conseil accepte de prêter ses jouets...

3 / Actions engagées et études terminées

Depuis le forum 2 de mars 2003, les dernières études préliminaires en vue de l'organisation du concours d'architecture et de la légalisation des terrains devant accueillir le futur Parlement ont pu être terminées. Les travaux effectués jusqu'ici forment un tout. Le projet de décret présenté par le gouvernement au Grand Conseil en septembre 2003 en fait état et décrit l'étape suivante à mener.

Un ajournement a cependant été décidé en ce qui concerne cette prochaine étape devant conduire jusqu'au début de la construction proprement dite. Les pages suivantes de ce cahier présentent brièvement les derniers résultats de ces études préliminaires en guise de conclusion à cette première phase du projet et dans l'attente de la fin du moratoire.

Préliminaires à l'étude urbanistique de Sylvain Malfroy, professeur à L'EPF-Lausanne

Dans le cadre des démarches entreprises par le Service des bâtiments, monuments et archéologie dans le but d'avoir une meilleure connaissance du site et d'ouvrir le débat, une étude³ a été confiée à Sylvain Malfroy, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Cette étude fournit une analyse interprétative du développement urbanistique de la Cité de Lausanne et formule, en prévision du concours d'architecture un certain nombre de recommandations quant à l'implantation du futur Parlement. Deux volets de cette étude sont résumés dans les pages qui suivent.

Le Conseil d'Etat réserve pour l'instant son appréciation définitive des recommandations qui figurent dans l'étude intégrale de Sylvain Malfroy. Celles-ci défendent résolument l'idée d'une implantation d'un nouveau bâtiment parlementaire sur le flanc occidental de la Cité. Pour Sylvain Malfroy, le strict périmètre du bâtiment Perregaux ne permet pas d'envisager la construction d'espaces suffisants pour une activité parlementaire moderne. Dans l'optique d'un concours, tout en restant à proximité du site Perregaux, il faudrait même déborder des murs historiques de la Cité, trop saturée pour un tel projet. Le flanc oriental de la Cité (le site de l'ancienne Ecole de chimie en particulier) n'offrirait par ailleurs pas le cadre représentatif et la valorisation forte que l'institution du Parlement cantonal réclame. C'est le talus, en contrebas de l'esplanade du Château en direction de la Riponne, qui s'offrirait comme espace pour magnifier une scénographie monumentale des institutions déjà mise en place depuis plus d'un siècle de ce côté de la Cité. Sur le plan urbanistique, la prise en compte de cet espace permettrait, selon Sylvain Malfroy, de repenser l'interface existant entre Ville haute et Ville basse et d'explorer les possibilités d'interconnexion des espaces publics susceptibles d'y être réalisées.

Pour d'aucuns, les conclusions de Sylvain Malfroy sont considérées comme provocatrices. Elles figuraient au programme des débats d'un forum 3, initialement prévu en novembre 2003 et désormais suspendu suite aux dernières décisions du Grand Conseil



Carte postale éditée à l'occasion du centenaire

Première séance du Grand Conseil à la salle Perregaux, en 1803.



Gilles Simond

Dernière séance du Grand Conseil à la salle Perregaux, le 3 juillet 2001.

qui impliquent un moratoire sur le projet. En attendant le débat qui devra assurément encore être mené, une prise de position du Conservateur cantonal des monuments historiques Eric Teyssseire répondant aux recommandations de Sylvain Malfroy est publiée dans ce cahier. Sur le sujet du périmètre étudié, le Conservateur cantonal de la nature Philippe Gmür a également été consulté. Son avis figure à la suite de la prise de position du Conservateur cantonal des monuments historiques.

// LE PROJET DE NOUVEAU PARLEMENT VAUDOIS ET LA DYNAMIQUE HISTORIQUE DU QUARTIER DE LA CITÉ

Sylvain Malfroy, historien de l'urbanisme, professeur EPF-Lausanne,
et Frank Zierau, architecte, Zurich

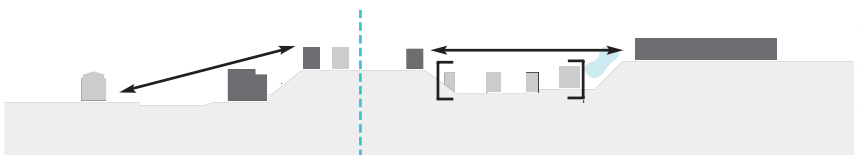
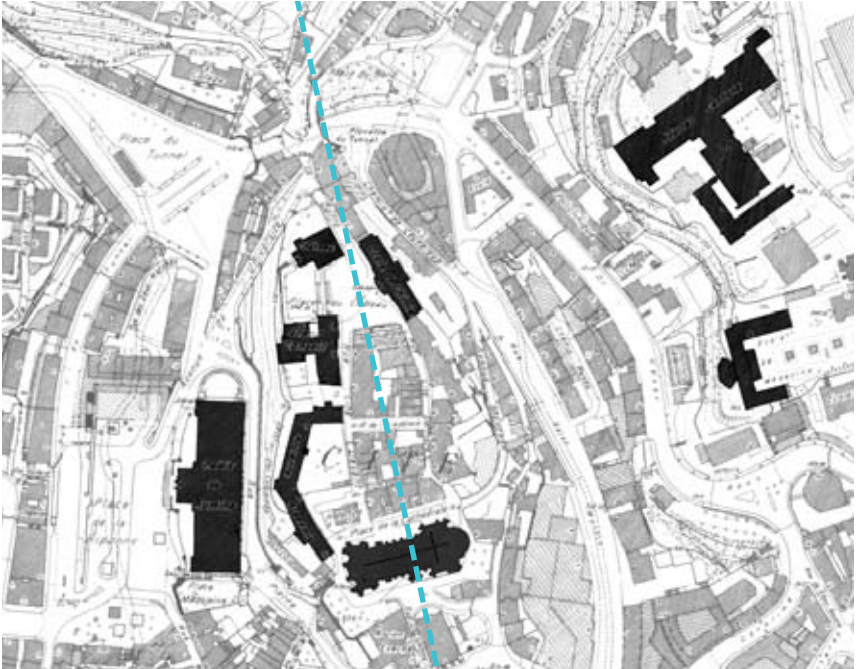
Pourquoi s'intéresser à tout un quartier et à ses relations avec la ville alors que ce qui est en question est l'avenir d'un édifice singulier, endommagé par un incendie? Sans doute parce que le bâtiment Perregaux n'existe pas de manière autonome, mais entretient des relations de complémentarité fonctionnelle avec d'autres bâtiments publics, prend part à une composition volumétrique et spatiale significative, joue un rôle dans un système de lieux symboliques, s'insère organiquement dans une continuité historique. On trouvera ci-après une rapide caractérisation du quartier de la Cité, ainsi qu'une analyse de la structure parcellaire de l'îlot Perregaux. Le numéro hors-série de *Mémoire Vive*, publié en octobre 2003 (Archives de la Ville de Lausanne), offre des développements plus abondants de notre contribution dont le rapport complet s'intitule *Etude urbanistique du secteur Cité-Nord et proposition de périmètre d'implantation pour le nouveau Parlement* (2 fascicules, Service des bâtiments, monuments et archéologie, mai 2003)³.

La Cité, entre Louve et Flon

La Cité a entretenu des relations variables avec le reste de la ville au cours de l'histoire. Le cumul des transformations opérées depuis l'indépendance vaudoise se lit comme un mouvement de décroissement et de glissement vers l'aval du centre de gravité des activités urbaines. La création de la place de la Riponne valorise particulièrement le potentiel scénographique de la Vieille ville, vue en contre-plongée. L'implantation du Palais de Rumine (Université) intervient comme élément de premier plan d'une vaste composition monumentale étagée dans la pente qui associe la Cathédrale, l'Ancienne Académie, le Parlement cantonal et le Château. Une relation bipolaire se constitue entre place du Château, espace représentatif des institutions gouvernementales cantonales, sorte de «forum» politique, et place de la Riponne, espace représentatif de l'action culturelle du Canton (Université, bibliothèques et musées), sorte de «forum» des arts. La liaison de ces deux foyers de la vie publique reste cependant assez ténue et se limite, outre la rue de l'Université et l'escalier de la Madeleine (liaisons indirectes), à un réaménagement, vers 1886, du sentier des Colombes selon un modèle pittoresque. Le tracé



Musée historique de Lausanne



Dessins Bureau Zierau, Zurich

Schématisme de la ligne de partage entre les fronts Ouest (scénographique) et Est (infrastructures de la production industrielle et des services) de la Cité et coupe schématique Est-Ouest mettant en évidence les relations visuelles et spatiales spécifiques qu'entretient chacun des deux versants de la colline de la Cité avec les vallées voisines.

de la rue Pierre-Viret, qui relie le Pont Bessières à la Place du Tunnel au pied du mur qui séparait la ville haute (quartier cathédrale) de la ville basse, contribue à décloisonner la colline de la Cité quand bien même l'escarpement du relief continue de faire obstacle à une véritable soudure.

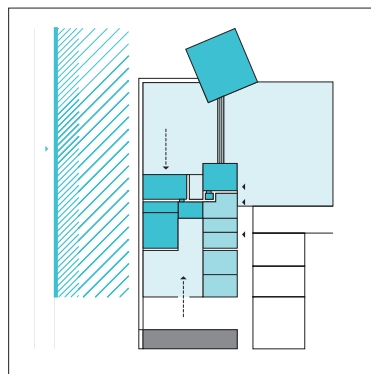
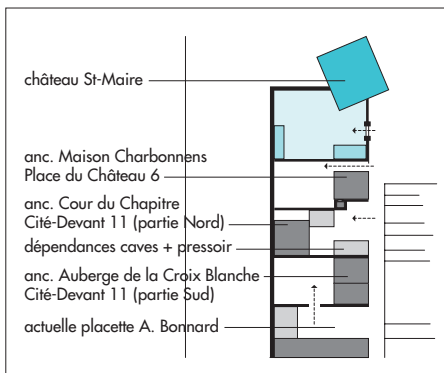
Dans les années 1930, des efforts sont entrepris pour atténuer la différence d'aspects que présentent le front ouest, très monumental, et le front est, où persiste un mélange de bâtiments publics et de constructions privées mal entretenues. On envisage la destruction des édifices mitoyens compris entre l'abside de la Cathédrale et l'Ecole de chimie, dont les qualités esthétiques ne s'harmonisent pas avec la séquence monumentale du front ouest. L'abandon de ce projet de modernisation radicale, dans le Second après-guerre, permet un retour à un traitement urbanistique plus différencié du quartier.

On observe ainsi aujourd'hui, à l'ouest, la formation d'un pôle majeur de la vie publique, dédié traditionnellement au marché et au commerce de détail, aux célébrations festives, aux activités de loisir et de délasserment, à la représentation des institutions culturelles cantonales, à l'entreposage des véhicules à proximité du centre des affaires. Ce complexe fonctionnel donne lieu à une composition scénographique, qui exalte la relation visuelle entre villes basse et haute, entre ville moderne et «vieille ville». Tandis qu'à l'est, la Vallée du Flon et ses abords concentrent les infrastructures de la production industrielle et des services. Ce tissu mixte d'établissements productifs et de logements populaires intègre également les nombreux équipements de l'enseignement professionnel, de la Santé publique, les services autrefois interconnectés avec les campagnes par le réseau des lignes ferroviaires régionales (Centrale laitière, aujourd'hui reconvertie en Hôtel de la police municipale, Institut vétérinaire). Dès le dernier quart du XIX^e siècle, un dialogue ponctuel entre les édifices publics qui dominent les versants de la vallée paraît avoir été intentionnellement recherché (face à face Hôpital cantonal - Ecole de Chimie et de Pharmacie, abside de la Cathédrale - Ecole de Médecine).

Transformations du découpage parcellaire de l'îlot incluant l'immeuble Perregaux

Le bâtiment du Grand Conseil n'est pas seulement historiquement significatif à cause de sa fonction institutionnelle dès l'indépendance vaudoise, magnifiée par la belle façade néoclassique de Perregaux; il l'est aussi en tant que composante d'un îlot urbain plusieurs fois restructuré au cours des siècles, dont la configuration d'origine est restée cependant lisible et porte donc durablement témoignage de l'organisation spatiale qui distinguait le Quartier cathédral du reste de la ville à l'époque des Princes-évêques.

La caractéristique principale de ce quartier habité par les «fonctionnaires» de l'administration épiscopale réside dans le fait que les maisons entretenaient une relation très libre avec l'espace public et pouvaient être construites en retrait de la rue, sur le fond ou le côté d'une cour. A la différence de la ville basse, où les maisons des artisans et commerçants font système avec un réseau de rues marchandes, les maisons capitu-



Dessins Bureau Zierau, Zürich

Transformations du découpage parcellaire de l'îlot incluant l'immeuble Perregaux.

En haut: schématisation hypothétique de la situation parcellaire et des typologies construites antérieures à la Réforme (régime épiscopal). Les parcelles disposent toutes d'un accès direct depuis la rue Cité-Devant.

En bas, à gauche: schématisation de la situation parcellaire et des processus de densification du bâti postérieurs à la Réforme (régime bernois). Le rattachement au complexe du Château baillival de l'ancienne demeure épiscopale sise au fond de la parcelle Cité-Devant 11 (partie nord) pour y installer la Cour du Chapitre a pour effet de dédoubler la distribution de ce bâtiment (l'accès primitif depuis la rue de la Cité-Devant est doublé d'un accès perpendiculaire depuis la cour du Château, au nord).

En bas, à droite: schématisation de la situation parcellaire et des processus de dédensification du bâti intervenus sous le régime vaudois. Les édifices situés en fond de parcelle sont clairement dissociés (fonctionnellement, distributivement, symboliquement) de ceux qui sont alignés en front de rue. Les monuments institutionnels (Château, Grand Conseil, Tribunal d'appel, ancienne Monnaie) sont accessibles indirectement à travers une cour (Esplanade du Château, jardins du Grand Conseil), les immeubles administratifs restent accessibles directement depuis la rue.

lares ne subissent pas la contrainte de devoir orienter un espace de vente (atelier, boutique, échoppe) directement sur la rue. Les maisons canoniales peuvent ainsi faire alterner en front de rue des corps de bâtiment à fonction résidentielle, des dépendances (écuries, granges, bûchers, etc.) et des surfaces de dégagement (cour, allée cochère, jardin). La trame parcellaire de l'îlot du Grand Conseil (mais aussi de la majorité des îlots de Cité-Dessus, l'ancien quartier capitulaire) s'est formée ainsi en tenant compte des exigences dimensionnelles et des caractéristiques distributives propres aux demeures canoniales, qui adoptent généralement la structure d'un vaste enclos (env. 9 m. de largeur sur rue x env. 20 m. de profondeur).

Dans notre reconstitution schématique de la genèse de l'îlot, nous attribuons à l'immeuble 6, place du Château (correspondant à la partie sud de l'ancien Tribunal d'appel et mentionné dans une source de 1240 comme Maison des Charbonnens) une situation de mitoyenneté avec la cour du Château, lui-même aménagé plus tardivement, entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle pour renforcer l'extrémité nord de l'enceinte urbaine. Le découpage initial des parcelles attenantes vers le sud, actuellement réunies dans le complexe Cité-Devant 11, est rendu plus obscur par de nombreux remaniements successifs. Nous simplifions pour la clarté de l'analyse. La parcelle au fond de laquelle se trouve l'ancienne demeure épiscopale, devenue Cour du Chapitre puis Parlement cantonal vaudois (Cité-Devant 11, partie nord) était occupée vers l'Est, côté rue, par une série de dépendances accessibles par un passage à ciel ouvert. Le fait que ce passage n'ait été supprimé que tardivement, vraisemblablement dès la fin du XVIII^e siècle, suggère qu'il répondait à une nécessité distributive et donc que la maison du Chapitre n'a pas tout de suite été accessible depuis le sud (actuelle placette A. Bonnard) et le nord (cour du Château), comme c'est devenu le cas après les interventions bernoises puis vaudoises. Au sud de la parcelle occupée par la Cour du Chapitre, on trouve une autre parcelle encore (Cité-Devant 11, partie sud), qui semble n'avoir atteint l'unité que nous lui attribuons schématiquement qu'au fil de fusions successives, intervenues entre le début du XIV^e siècle et le début du XVI^e. La persistance d'anciens murs mitoyens dans l'immeuble actuel témoigne de ce processus.

A une époque inconnue, au plus tard sous le régime bernois, un passage direct, bien visible sur le plan Buttet de 1638, est établi entre la cour du Château et la Cour du Chapitre, qui a pour effet d'amputer la parcelle correspondant au 6, place du Château (anciennement Maison Charbonnens) d'une partie de ses dégagements extérieurs. Les intervalles libres dans la série d'immeubles bordant la rue Cité-Devant disparaissent progressivement au profit de constructions intercalaires. Les immeubles de l'ancienne Auberge de la Croix Blanche (Cité-Devant 11, partie sud) changent plusieurs fois de propriétaires entre régime épiscopal et régime bernois. D'abord convertis en biens ecclésiastiques en 1512, ils sont sécularisés à la Réforme puis vendus à des particuliers, l'administration vaudoise les rachetant plus tard en 1873. Ces passages alternés de propriété ont contribué à brouiller, voire effacer par endroit les relations initialement claires entre corps de bâtiments, structures parcellaires et espaces libres. Aujourd'hui, l'ensemble du complexe Grand-Conseil, Tribunal d'appel et Cité-Devant 11 forme un

conglomérat dont l'enchevêtrement lui-même est révélateur de toute une histoire. L'incendie n'ayant pas altéré le gros œuvre du bâtiment Perregaux, il devient d'autant plus intéressant de le récupérer qu'on a eu « l'opportunité » de l'explorer archéologiquement et qu'on est désormais mieux armé pour comprendre les singularités de sa configuration.

// PRISE DE POSITION DU CONSERVATEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

Après avoir étudié le rapport *Etude urbanistique du secteur Cité-Nord et proposition de périmètre d'implantation pour le nouveau Parlement*, le Conservateur cantonal des monuments historiques, Eric Teysseire, émet l'avis suivant sur lequel le Conseil d'Etat réserve pour l'instant son appréciation définitive.

Eric Teysseire, Conservateur des monuments historiques

Il convient de relever en préalable l'intérêt et la qualité de l'étude historique qui apporte un complément d'information et un éclairage nouveau sur un certain nombre des caractéristiques urbanistiques de la Cité. En particulier, la survivance d'une trame parcellaire à large maille et d'un bâti initialement non contigu sont des données de l'ancien quartier cathédral qui n'avaient jamais, jusqu'à aujourd'hui, été aussi précisément mises en évidence. L'histoire des vicissitudes historiques relatives à la répartition des affectations à l'intérieur du périmètre de la Cité, tout comme le discours porté sur les sauts qualitatifs, sont également des sources de réflexion des plus utiles.

En revanche, si je partage le constat des auteurs relevant le relatif isolement de la Cité du fait de sa situation topographique et du déplacement des voies de circulation du sommet de la colline aux thalwegs environnants, je ne peux m'associer aux conclusions qui en sont tirées. Ni l'isolement de la Cité, ni sa mise à l'écart des voies de circulation n'ont jusqu'alors été considérés, dans les récentes études et intentions d'aménagement, comme un vice urbanistique à corriger. Je ne vois pas en quoi la lecture de l'histoire par les yeux de l'EPFL donnerait maintenant une leçon invitant à aller dans ce sens.

Le quartier de la Cité s'insère désormais dans une ville ouverte, c'est un fait. Il en va de même d'ailleurs des autres anciennes «bannières» de la ville. Mais seule la Cité a conservé - même si ce n'est que de manière partielle - une trace physique de ses limites historiques, dans les glacis qui la bordent à l'est et à l'ouest. Au sud, la terrasse de l'ancien jeu de boules est le seul lambeau de terrain non construit hérité des jardins qui s'étendaient à son flanc sud-ouest. Faut-il voir, dans cette survivance de limites physiques, une conséquence du caractère particulier du quartier cathédral ou celle d'une topographie plus accentuée ici qu'ailleurs dans la ville. Je pencherais plutôt pour la deuxième hypothèse mais au fond, peu importe, le fait est là: la Cité a conservé ses glacis et ceux-ci font désormais partie de son histoire et en déterminent largement le caractère. D'ailleurs, le remodellement du glacis ouest, lors de l'édifica-

tion du Palais de Rumine, avec celui de la rue Pierre-Viret, a pris grand soin de ménager le caractère de l'«acropole» et de confirmer les coupures entre ville haute et ville basse.

A partir de là, si la présence d'un nouveau bâtiment pour le Grand Conseil est souhaitée sur son site d'origine (site étant pris ici au sens large), ce qui me paraît désormais démontré et admis, si le programme du nouveau bâtiment du Grand Conseil ne peut trouver place dans les vestiges de l'ancien immeuble, ce qui me paraît également démontré et admis, dans quelle direction le «saut qualitatif» précité doit-il se faire? Aucune intervention ne laissera la Cité intacte (l'adjectif est utilisé ici dans son sens premier et sans connotation péjorative aucune). Quelle est alors la hiérarchie des contraintes? Je me suis déjà exprimé à ce sujet dans un texte co-produit avec le président de la Commission fédérale des monuments et des sites. Pour l'essentiel, ce texte reste valable aujourd'hui. Il mettait l'accent sur l'importance de l'espace situé entre le château et la façade nord du bâtiment Perregaux, sur cette dernière et sur le vestibule qu'elle abrite, sur le glacis de la colline et sur le «skyline» de la Cité. Il recommandait la prise en compte des vestiges médiévaux mais ne faisait pas de la conservation ou la réhabilitation des restes de la salle du Grand Conseil une donnée fondamentale. Il suggérait qu'une nouvelle construction pourrait s'étendre au sud du bâtiment incendié.

A la lumière des résultats de l'étude de l'EPFL, je n'apporterais que quelques nuances à cette prise de position, tout en réservant ici expressément l'avis du président de la CFMH qui se déterminera sur ce rapport, cas échéant, de son côté:

La trame parcellaire à large maille et le bâti initialement non contigu sont des données de l'ancien quartier cathédral qui devraient être mises en valeur et portées à la connaissance des concurrents. La hiérarchisation des valeurs de conservation devrait faire l'objet d'un avis collectif plutôt qu'individuel et, vu les enjeux en présence, le préavis de la Commission cantonale des monuments historiques, voire de la Commission fédérale des monuments historiques, devrai(en)t être requis.

// AVIS DU CONSERVATEUR DE LA NATURE AU SUJET DU PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

Consulté au sujet du périmètre faisant l'objet des études menées dans le cadre du projet d'un nouveau bâtiment pour le Grand Conseil, le Conservateur cantonal de la nature Philippe Gmür formule l'avis suivant, sur lequel le Conseil d'Etat réserve pour l'instant son appréciation définitive.

Philippe Gmür, Conservateur de la nature

Le périmètre du concours projeté comprend, à part des places et bâtiments recensés dans différents inventaires concernant les monuments historiques (par exemple l'Esplanade du Château, note 1 dans le recensement des parcs et jardins (ICOMOS),

la Placette Bonnard, note 2 du même recensement; les 2 places sont également recensées dans l'Inventaire suisse des biens culturels), le talus vers la Rue Pierre-Viret/Rue de l'Université.

Ce talus, recensé dans l'Inventaire des monuments naturels et sites du canton de Vaud (IMNS, n°137j), représente une prairie maigre et sèche à orchidées d'importance régionale; une intervention sur ce site est uniquement envisageable si le projet d'architecture en démontre la nécessité absolue. Les interventions devront se limiter au strict minimum, après une évaluation botanique du ou des périmètres concernés.

Le site IMNS 137j ne devrait pas être inclus dans le périmètre du concours, ou en définissant d'avance et clairement les limites d'intervention.

Préliminaires à l'étude archéologique

Dans le *Cahier 1*, le résumé des premiers résultats de l'étude archéologique effectuée par le bureau AAM, représenté par l'archéologue Werner Stöckli, faisait état des modifications intervenues sur le site Perregaux à des dates relativement récentes, comprises entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. L'étude du bureau AAM⁴ est désormais complète et ce *Cahier 3* présente un bref résumé du deuxième volet des investigations menées. Il concerne particulièrement les étapes de construction et de modification du site dans sa période médiévale.

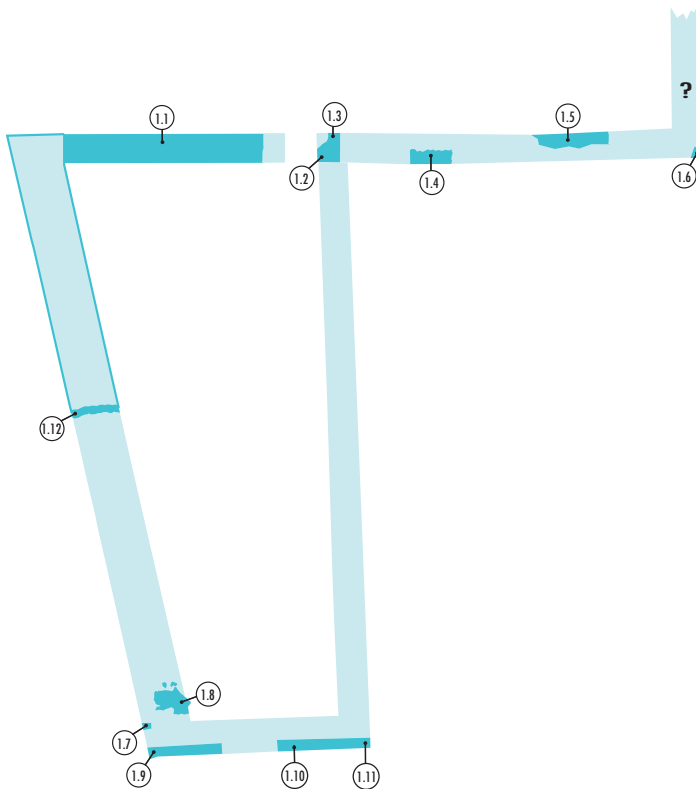
// INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES DES STRUCTURES MÉDIÉVALES SUR LE SITE PERREGAUX

Ulrike Gollnick et Werner Stöckli, Atelier d'archéologie médiévale (AAM), Moudon

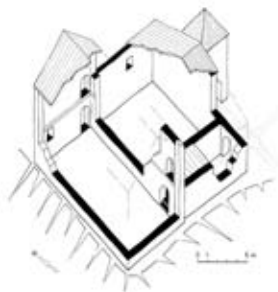
Suite à l'incendie du bâtiment du Grand Conseil, les archéologues ont eu l'occasion de procéder à des fouilles partielles et à des investigations exhaustives⁴ en élévation.

Les structures médiévales se retrouvent dans le corps de l'actuel bâtiment du Grand Conseil, au sud du vestibule («péristyle»), aux deux niveaux inférieurs. De prime abord, ces structures ont un aspect homogène, indiquant un édifice d'une certaine importance au cours des siècles. L'analyse a relevé douze étapes d'intervention dont quatre principales:

Les maçonneries et le matériel archéologique les plus anciens témoignent d'une occupation du site à partir de la fin du XIII^e siècle seulement. Utilisant très probablement le mur d'enceinte de la Cité du côté du talus, le premier bâtiment (plan page suivante) a été construit sur le plan trapézoïdal d'une surface d'environ 62 m², comprenant au moins un étage sur rez-de-chaussée. Le bâtiment suivant (axonométrie page suivante) a triplé sa surface de plan, tout en conservant l'édifice précédent comme aile occiden-



Plan du rez-de-chaussée du premier bâtiment datant de la fin du XIII^e siècle. En couleur foncée, les maçonneries conservées et en couleur claire, les maçonneries reconstituées.



Extrait du plan de la Cité en 1638, selon David Buttet

Axonométrie du bâtiment tel qu'il existait lors de l'incendie de 1368, et extrait du plan de Lausanne, dessiné par David Buttet en 1638 (la maison dite «Cour du Chapitre») avec compléments d'une porte et de trois fenêtres, affirmés par les investigations archéologiques de 2002.

tale sur deux étages et en ajoutant l'aile orientale. Il est très probable que l'espace entre les deux ailes ait été ouvert depuis le sol du rez-de-chaussée jusqu'à la charpente de la toiture, donc sur une hauteur de 5 mètres. Au sud un couloir, orienté ouest-est, soit voûté, soit couvert d'un solivage, reliait la cour à l'Est de la maison avec l'aile occidentale. Sur ce couloir une galerie était aménagée, accessible par la porte de l'étage. Les importantes traces de feu prouvent l'anéantissement du bâtiment, probablement lors du grand incendie général de la Cité vers 1368.

Le troisième bâtiment a été érigé en utilisant les fragments des bâtiments précédents. Pendant les 250 ans suivants, le complexe a été modifié lors de différentes phases (prolongement vers le nord et le nord-est, par exemple).

Vers 1626 la dernière grande intervention avant les transformations par Perregaux a changé l'aspect du bâtiment: le corps extérieur a été transformé par la construction d'un soubassement incliné de grands blocs de molasse et par l'installation de façades, comprenant des grandes fenêtres à meneau. En outre, la façade méridionale a été allongée du côté Est pour aménager une sorte de vestibule. A l'intérieur, l'intervention la plus importante fut la création d'un étage dans l'aile orientale. Le solivage était constitué de poutres moulurées d'une portée considérable de 7 mètres 50, qui ont été récupérées par Perregaux pour refaire le même solivage, en les sciant en deux dans le sens longitudinal et en les tournant de 180°. Selon l'analyse dendrochronologique, les bois ont été abattus durant l'hiver 1625-1626.

La maison avec ses annexes orientales figure sur le plan de Lausanne par David Buttet, en 1638. Ce document présente la maison en perspective, ce qui permet de lire facilement l'organisation des toitures. Le dessin est assurément correct concernant les volumes. Par contre, il manque deux fenêtres au rez-de-chaussée de l'aile orientale ainsi que la porte et la fenêtre à l'étage, dans le mur sud du vestibule (dessin ci-contre).

// SCHÉMA DIRECTEUR DES AFFECTATIONS

Les discussions tenues lors du forum 1 avaient fait ressortir la nécessité d'élargir le périmètre de réflexion lié à l'avenir du site Perregaux à l'ensemble de ce qui se passe autour de la place du Château. Commandée fin 2002, une étude⁵ a permis de comparer différents scénarios d'affectation et d'analyser les synergies possibles au niveau des infrastructures entre les différentes activités législatives, gouvernementales et administratives dans le secteur.

Outre le site Perregaux, l'étude englobe le Château Saint-Maire, l'ancienne Ecole de chimie et les bâtiments de la place du Château 6, de la rue Cité-Devant 11, de la place du Château 1 (préfecture) et de la rue de la Barre 2 (dans le prolongement de l'Ecole de chimie). Un inventaire d'affectations a été dressé, prenant notamment en compte, sous différentes formes, la possibilité de la création d'un collège gouvernemental tel que suggéré dans un postulat déposé par le député Eric Golaz en mai 1998. L'étude a évalué

toutes les combinaisons possibles entre les différents lieux d'une part et, d'autre part, l'installation du Grand Conseil et de ses annexes, de salles de réunion et de travail, d'un Collège gouvernemental (avec ou sans états-majors réduits des 7 départements et avec ou sans l'état-major de la Chancellerie), d'un éventuel Département présidentiel élargi avec services transversaux, de la Chancellerie d'Etat, du Bureau d'information et de communication de l'Etat, de services de l'administration cantonale et d'équipements publics.

Le scénario qui se révèle comme le plus apte à répondre à l'ensemble des besoins exprimés voit le Grand Conseil et ses annexes ainsi que les services qui lui sont liés, en particulier le Secrétariat du Grand Conseil et le Bureau d'information et de communication, prendre place sur le site Perregaux et dans les 2 bâtiments voisins, place du Château 6 et rue Cité-Devant 11. Le Collège gouvernemental et la Chancellerie se partageraient quant à eux entre le Château Saint-Maire et l'ancienne Ecole de chimie. Concernant l'ancienne Ecole de chimie, la nécessité d'assainir le bâtiment se montre relativement urgente. Le Comité de planification en charge du dossier espère pouvoir bientôt lancer les premières études en vue d'une utilisation par l'administration du bâtiment tenant compte du scénario envisagé concernant son affectation future.

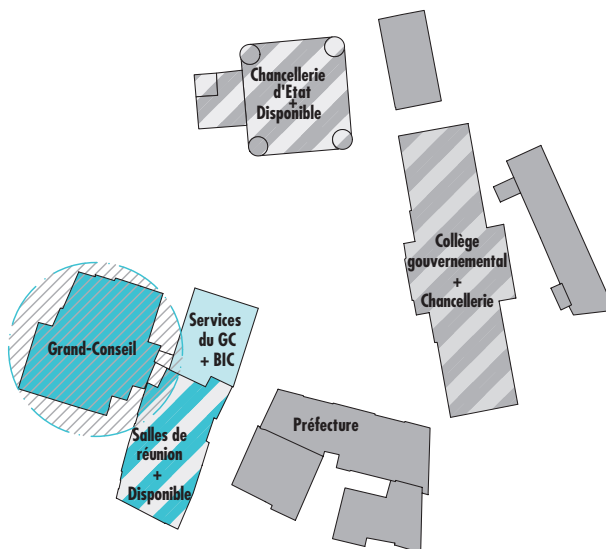


Schéma directeur des affectations (variante avec le Collège gouvernemental dans l'ancienne Ecole de chimie).

// PROGRAMME DES LOCAUX

Le comité de programmation, nommé par le Conseil d'Etat pour l'élaboration du programme des locaux du futur complexe parlementaire, boucle aujourd'hui une étape importante puisqu'il dispose, après un an de travail, d'un dossier détaillé résumant les besoins en locaux des usagers futurs.

Après la 1^{re} phase consacrée à la recherche d'exemples typologiques⁴, lors de laquelle il a procédé à une analyse détaillée des salles parlementaires en Suisse, ce comité de programmation a poursuivi son travail par une concertation étroite avec les diverses catégories d'utilisateurs du Parlement, en particulier avec les députés, les services du Parlement, la presse et le public. Il s'est appuyé sur les expériences du présent et du passé et il s'est, dans la mesure du possible, projeté dans l'avenir en évaluant les besoins nouveaux ou les améliorations à apporter.

Une des étapes essentielles dans cette concertation est le deuxième forum (mars 2003) qui a été entièrement consacré à la question du rôle et des besoins du futur Parlement. Les débats qui y ont eu lieu ont permis de dégager des tendances d'évolution et d'en tirer des conséquences pour la programmation.

- > La part des travaux des *commissions*, préparant les débats parlementaires, prend une place de plus en plus importante. Il en découle un besoin accru de salles de travail.
- > Le désir de l'*Agora*, plaidant une ouverture au public et à la presse, doit être confronté aux contraintes sécuritaires incontournables.
- > La notion du *réseau* s'impose en réponse à des tâches de plus en plus complexes. Elle doit trouver son reflet dans la constellation des locaux.
- > L'*hémicycle* se confirme comme forme «idéale» pour les débats dans la salle du Parlement.

Les résultats de ces recherches sont compilés dans un document intitulé *Programme des locaux de la nouvelle salle du Grand Conseil et de ses locaux annexes*. Chaque local du futur Parlement y est inventorié, classé par groupes de locaux. Ses usages y sont décrits, ainsi que les contraintes à respecter. Il constitue le document de référence qui permettra au Service des bâtiments, monuments et archéologie du canton de Vaud de lancer en temps voulu un concours d'architecture afin d'obtenir un projet répondant aux besoins fonctionnels du nouveau Parlement.

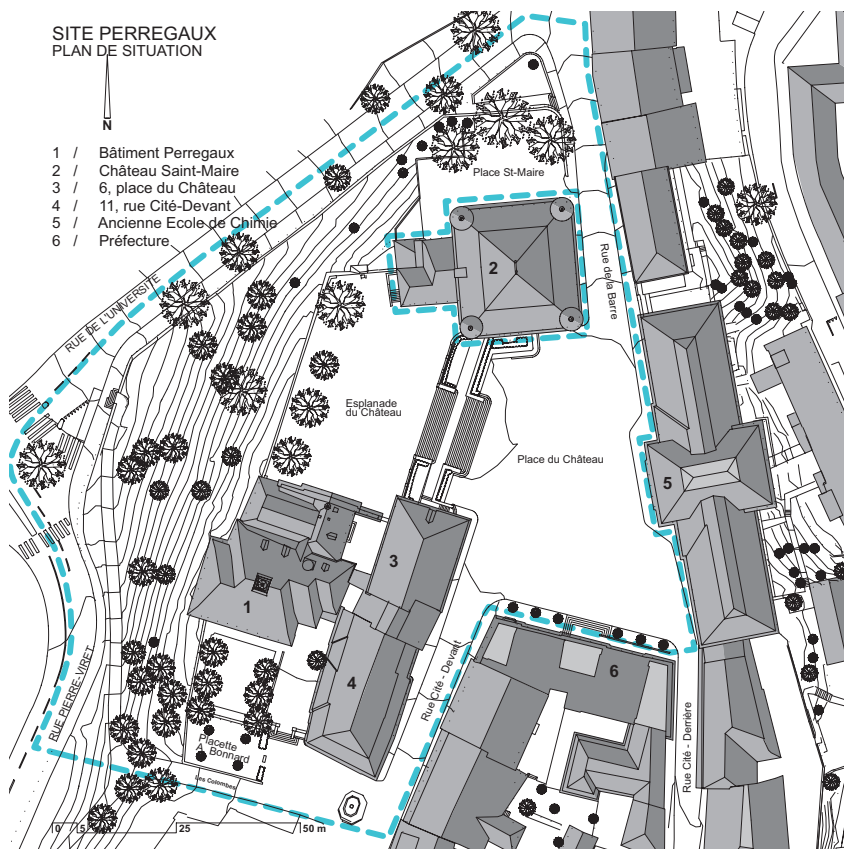
// LA QUESTION DU CONCOURS

La poursuite du projet d'un nouveau Parlement cantonal passe inévitablement par l'organisation d'un concours d'architecture ouvert à tous les pays signataires de l'Organisation mondiale du commerce. Au vu de la Loi vaudoise sur les marchés publics,

SITE PERREGAUX
PLAN DE SITUATION



- 1 / Bâtiment Perregaux
- 2 / Château Saint-Maire
- 3 / 6, place du Château
- 4 / 11, rue Cité-Devant
- 5 / Ancienne Ecole de Chimie
- 6 / Préfecture



Périmètre de concours (projet).

du règlement qui l'accompagne et de l'accord intercantonal sur les marchés publics, une attribution de mandat de gré à gré ou une procédure sur invitation est exclue dès lors que le montant concerné dépasse le seuil légal de 383'000 francs. Des différentes formes de concours possibles prévues par les normes professionnelles de la Société Suisse des ingénieurs et architectes (SIA), celles qui mènent à un concours de projets ou à un mandat d'études parallèles s'adaptent le mieux à la situation.

Un périmètre devra être donné aux candidats. Ce périmètre de concours ne se confond ni avec le périmètre de réflexion que les participants au forum 1 ont voulu le plus large possible, ni avec le périmètre de construction, beaucoup plus restreint, qui fixera les limites dans lesquelles les candidats du concours seront invités à imaginer l'implantation la plus favorable pour un nouveau bâtiment du Grand Conseil.

Le périmètre de réflexion a jusqu'ici servi de base aux études préliminaires menées, englobant la place du Château et ses alentours, voire même l'ensemble de la colline de la Cité et ses relations avec la ville de Lausanne. Le périmètre de concours prévu dans le projet de décret⁷ présenté par le gouvernement au Grand Conseil en septembre 2003 couvre l'ensemble de la place du Château et s'étend, au nord jusqu'à la jonction de la rue de la Barre avec la rue de l'Université, à l'ouest jusqu'à la rue Pierre-Viret et au sud jusqu'à la placette Alexandre Bonnard. Quant au périmètre de construction proprement dit, il reste à définir dans une délicate évaluation qui devra prendre en compte l'ensemble des contraintes qui conditionnent le site ainsi que l'intérêt qu'il y a à laisser aux candidats une marge de manœuvre suffisante pour exprimer leurs talents et proposer un projet à la hauteur des attentes qui pèsent sur le site.

// RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AUX MOTIONS GOLAZ

En toile de fond de l'ensemble de la réflexion menée jusqu'ici sur l'avenir du site Perregaux se trouvent deux motions⁷ déposées par le député Eric Golaz. Ces motions cristallisent l'expression d'un sentiment d'inconfort ressenti depuis de très nombreuses années par les membres du législatif vaudois. La première, en octobre 2000 et alors que le Parlement siégeait encore dans la salle historique tragiquement détruite, demandait au gouvernement d'étudier les possibilités d'aménager le bâtiment Perregaux pour y mettre à disposition du législatif cantonal des locaux adaptés à son travail. La seconde, sitôt après l'incendie du 14 mai 2002, s'adaptait à la nouvelle situation en se faisant plus pressante: il s'agissait de lancer sur-le-champ un processus devant aboutir à la construction d'un Parlement moderne, sur le site de l'ancien. De plus, dans la mesure du possible, il s'agissait de faire en sorte que le crédit d'études soit voté en 2003, durant l'année phare du Bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Les participants aux deux forums tenus sur l'avenir du site Perregaux sont bien placés pour savoir que suite a été donnée à ces deux motions. Le Conseil d'Etat a engagé une large réflexion participative. Il a aussi entamé les études qui s'imposaient pour faire état du patrimoine perdu comme de celui qui a été épargné par les flammes. Ces études ont

constitué la base nécessaire aux travaux préliminaires qui ont été menés en vue de la construction d'un nouveau complexe parlementaire.

Ces étapes franchies avec la participation du plus grand nombre de personnes concernées, le gouvernement a pu répondre⁷ formellement au motionnaire, comme la loi l'exige, en présentant un projet de décret. Celui-ci résume les études effectuées et fixe le cadre de celles qui restent à mener – notamment l'organisation d'un concours d'architecture – jusqu'à ce que la décision puisse être prise de commencer les travaux de construction. Le montant du crédit d'études figurant dans ce projet de décret s'élève à 4,1 millions de francs.



Lutbild Schweiz

Le projet revêt une très grande importance aux yeux du gouvernement. Mais il reste incontournableement soumis à un état des finances cantonales très préoccupant. Dans ce contexte, même les toutes premières priorités que s'est données le Conseil d'Etat doivent être hiérarchisées et des choix, souvent douloureux, s'opérer. Bien que convaincu de la bonne voie prise par les études menées jusqu'ici en vue de la construction d'un nouveau Parlement, c'est avec la proposition d'un renvoi à des jours meilleurs que le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de décret répondant aux deux motions d'Eric Golaz. Il y prévoit de prendre, début 2005, une nouvelle décision de principe sur le projet. Dans sa séance du 16 septembre 2003, le Grand Conseil a suivi la même réflexion. A une bonne majorité, il a refusé l'entrée en matière sur le projet de décret présenté, décidant par là, au vu des circonstances, de s'accommoder pour quelque temps encore des locaux dont il dispose actuellement.

4 / Conclusion

Ariane Widmer, chef de projet au SBMA

// ORGANISATION DURANT LA PÉRIODE DU MORATOIRE

L'interruption des études visant la réalisation d'un nouveau Parlement sur le site de l'ancien bâtiment Perregaux implique que la ruine restera ruine un peu plus longtemps que prévu initialement. Elle fera l'objet de contrôles et d'entretiens réguliers. Certains éléments de protection, tels que les fermetures provisoires de la toiture et des fenêtres, devront être renforcés, pour ne pas mettre en péril l'état de «santé» des structures intérieures.

Par ailleurs, l'installation temporaire du Grand Conseil dans l'aula du Palais Rumine se prolongera. Les parlementaires continueront à y siéger en attendant une solution définitive. Ils continueront également à occuper des salles de travail au gré des disponibilités des services administratifs aux alentours. Un principe de priorité leur a cependant été octroyé par le Conseil d'Etat pour l'utilisation de la salle du Bicentenaire (anciennement appelée «salle Jean Morax»), située dans les combles de la place du Château 6. Le bâtiment qui abrite cette salle avait également souffert de l'incendie du 14 mai 2002. Il a rapidement été restauré et les services du Parlement y ont réaménagé leurs bureaux au mois de juin de cette année.

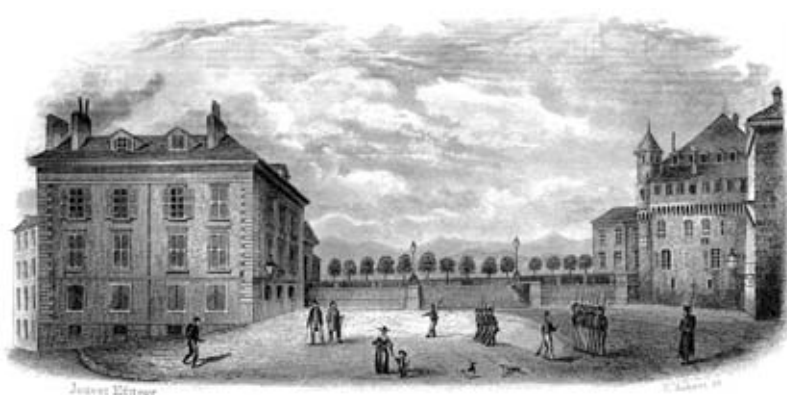
Quant aux études en cours, les plus avancées d'entre elles ont été achevées, les autres interrompues. Le Service des bâtiments produit, simultanément à la publication de ce *Cahier 3*, un rapport de bouclage intermédiaire qui doit permettre aux successeurs de reprendre les études avec la plus grande efficacité. Le comité de programmation chargé d'établir le programme des locaux du futur Parlement est quant à lui mis en veilleuse.

// LA REPRISE DU PROJET

Les personnes qui reprendront en main le dossier à l'issue du moratoire et après une nouvelle décision du Grand Conseil pourront s'appuyer sur le travail effectué. La communication et l'information autour du projet devront être reprises et un forum 3 consacré à la question urbanistique et architecturale pourra être organisé.

Il s'agira ensuite de lancer le concours d'architecture dont les résultats proposeront une forme et un visage au futur Parlement vaudois. Le projet devra alors parcourir les étapes habituelles, soit la légalisation des terrains par un plan d'affectation pour les rendre aptes à accueillir la nouvelle construction, et le développement du projet architectural jusqu'au dépôt d'une nouvelle demande de crédit, destinée cette fois-ci à la réalisation de l'ouvrage.

L'année écoulée nous a permis de faire un grand pas vers la réalisation d'un nouveau Parlement vaudois. Néanmoins force est de constater que lorsque le projet sera repris, il restera un important travail à accomplir et beaucoup d'obstacles à surmonter. Les enjeux qui pèsent sur le site et l'importance de l'objet en soi exigeront une forte détermination politique et une nette volonté d'aller de l'avant de la part de tous les acteurs concernés.



Estampe (vers 1850) E. Aubert / Jouvet éditeur, Musée historique de Lausanne

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Le texte de la Constitution du Canton de Vaud est consultable sur le site Internet de l'Etat de Vaud à l'adresse www.dire.vd.ch/constitution/.
- [2] La synthèse du forum 1 figure dans le *Cahier 2* qui peut être obtenu auprès du Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat de Vaud, ou consulté sur le site internet de l'Etat de Vaud à l'adresse www.dinf.vd.ch/perregaux.
- [3] *Etude urbanistique du secteur Cité-Nord et proposition de périmètre d'implantation pour le nouveau Parlement*, par Sylvain Malfroy, historien et professeur au laboratoire de l'histoire de la ville et de la pensée urbanistique à l'Ecole polytechnique fédérale à Lausanne, et Frank Zierau, architecte à Zurich, mai 2003. Cette étude est consultable sur le site Internet de l'Etat de Vaud. Un résumé de cette étude a été publié dans *Mémoire vive, Feu le Grand Conseil – du palais épiscopal au siège du Parlement*, Hors série, 2003.
- [4] L'étude archéologique complète est consultable auprès du Service des bâtiments, monuments et archéologie. Un résumé de cette étude est publié dans *Mémoire vive, Feu le Grand Conseil – du palais épiscopal au siège du Parlement*, Hors série, 2003.
- [5] *Place du Château – Schéma directeur des affectations*, étude du groupement d'architectes Farra & Zoumboulakis et Eicher & Bianchi, mai 2003.
- [6] *Recherches d'exemples typologiques et architecturaux*, étude du bureau d'architectes Farra & Zoumboulakis, octobre 2002.
- [7] RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LA MOTION ERIC GOLAZ demandant l'élaboration d'un décret destiné à financer la transformation du bâtiment du Grand Conseil, en vue de la mise à disposition de locaux de travail et de réunion en faveur du législatif cantonal (dépôt 30.10.2000) et RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LA MOTION ERIC GOLAZ demandant la construction d'un nouveau bâtiment du Grand Conseil (dépôt 14.5.2002) et PROJET DE DÉCRET accordant un crédit pour les études visant à permettre la construction d'une nouvelle salle du Grand Conseil avec ses locaux annexes sur le «site Perregaux», à la Cité, à Lausanne, de septembre 2003.

S I T E I N T E R N E T

La plupart des documents relatifs au Site Perregaux et au projet de nouveau bâtiment pour le Parlement vaudois sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud à l'adresse www.dinf.vd.ch/perregaux.

TABLE DES MATIÈRES

1 / PRÉAMBULE / Eric Perrette	3
2 / FORUM DU 24 MARS 2003	4
Ouverture et finalité du forum/Philippe Biéler	4
Le rôle d'un Parlement/Jean-François Aubert	5
Fonctionnement du Parlement fédéral/Christoph Lanz	9
Le rôle du Parlement selon la nouvelle Constitution vaudoise/René Perdrix	12
Les attentes des utilisateurs politiques/Jacques Perrin	15
Les attentes des services du Parlement/Olivier Rapin	18
Les attentes de la Chancellerie/Vincent Grandjean	22
Vision de l'Assemblée nationale française/Ivan Levaï	25
Synthèse des ateliers	29
Synthèse de la journée/Vincent Grandjean	32
3 / ACTIONS ENGAGÉES ET ÉTUDES TERMINÉES	34
Le projet de nouveau Parlement vaudois et la dynamique historique du quartier de la Cité/Sylvain Malfroy et Frank Zierau	36
Prise de position du Conservateur des monuments historiques/ Eric Teyssseire	41
Avis du Conservateur de la nature au sujet du périmètre étudié/ Philippe Gmür	42
Investigations archéologiques des structures médiévales sur le site Perregaux/Ulrike Gollnick et Werner Stöckli	43
Schéma directeur des affectations	45
Programme des locaux	47
La question du concours	47
Rapport du Conseil d'Etat aux motions Golaz	49
3 / CONCLUSION / Ariane Widmer	51
Organisation durant la période du moratoire	51
La reprise du projet	52

IMPRESSUM

Editeur :	Etat de Vaud, DINE, Service des bâtiments, monuments et archéologie
Rédaction :	Ariane Widmer, chef de projet, et Joël Christin, journaliste
Graphisme :	Atelier Poisson, Lausanne / Giorgio Pesce et Florence Chèvre
Impression :	CADEV



Joel Christin



ETAT DE VAUD

Octobre 2003